

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la
Propriété Intellectuelle
Bureau international



(10) Numéro de publication internationale
WO 2019/180367 A1

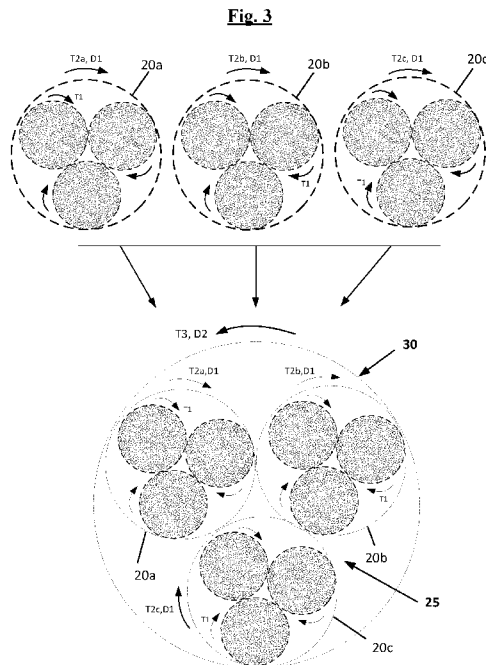
(43) Date de la publication internationale
26 septembre 2019 (26.09.2019)

WIPO | PCT

- (51) Classification internationale des brevets :
D02G 3/48 (2006.01) *B60C 9/00* (2006.01)
D07B 1/02 (2006.01) *B60C 9/20* (2006.01)
- (21) Numéro de la demande internationale :
PCT/FR2019/050617
- (22) Date de dépôt international :
19 mars 2019 (19.03.2019)
- (25) Langue de dépôt : français
- (26) Langue de publication : français
- (30) Données relatives à la priorité :
1852370 20 mars 2018 (20.03.2018) FR
1852371 20 mars 2018 (20.03.2018) FR
- (71) Déposant : **COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN** [FR/FR] ; 23, Place des Carnes-Déchaux, 63000 Clermont-Ferrand1/1 (FR).
- (72) Inventeurs : **BOSQUET, Augustin** ; MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN, 23, place des Carnes-Déchaux, CBS/CORP/J/PI - F35 - Ladoux, 63040 CLERMONT-FERRAND CEDEX 9 (FR). **CORNILLE, Richard** ; MANUFACTURE FRANCAISE DES PNEUMATIQUES MICHELIN, 23, place des Carnes-Déchaux, CBS/CORP/J/PI - F35 - Ladoux, 63040 CLERMONT-FERRAND CEDEX 9 (FR).
- (74) Mandataire : **DESBORDES, Guillaume** ; Manufacture Francaise des Pneumatiques Michelin, 23, Place Des Carnes-déchaux, Cbs/corp/j/pi - F35 - Ladoux, 63040 Clermont-Ferrand Cedex 9 (FR).

(54) Title: PNEUMATIC TYRE COMPRISING AN IMPROVED ARAMID TEXTILE CORD WITH AN AT LEAST TRIPLE TWIST

(54) Titre : PNEUMATIQUE COMPRENANT UN CÂBLÉ TEXTILE ARAMIDE PERFECTIONNE À AU MOINS TRIPLE TORSION



(57) Abstract: The invention relates to a pneumatic tyre comprising a working reinforcement comprising a single working ply, a carcass reinforcement and a bracing reinforcement. The at least one bracing reinforcing textile wire-like element (480), the wire-like working reinforcing elements (460) and the wire-like carcass reinforcing elements (440) are arranged in such a way as to define a triangular mesh projecting over the equatorial circumferential plane (E). The or each bracing reinforcing textile wire-like element (480) is formed by a cord (30) with a triple twist (T1, T2, T3), comprising an assembly (25) consisting of $N > 1$ strands (20a, 20b, 20c) twisted together with a torsion T3 and in a direction D2, each strand consisting of $M > 1$ pre-strands which are, in turn, twisted together with a torsion T2 (T2a, T2b, T2c) and in the opposite direction D1 to the direction D2, and each pre-strand consisting, in turn, of a spun yarn which has been previously twisted about itself with a torsion T1 and in the direction D1, in which at least half of the N times M spun yarns consists of elementary monofilaments of aromatic polyamide or aromatic copolyamide.

(57) Abrégé : L'invention concerne un pneumatique comprenant une armature de travail comprenant une unique nappe de travail, une armature de carcasse et une armature de fretage. Le ou les éléments filaires textiles de renfort de fretage (480), les éléments filaires de renfort de travail (460) et les éléments filaires de renfort de carcasse (440) sont agencés de façon à définir, en projection sur le plan circonférentiel équatorial (E), un maillage triangulaire. Le ou chaque élément filaire textile de renfort de fretage (480) est formé par un câblé (30) à triple torsion (T1, T2, T3), comportant un assemblage (25) constitué de $N > 1$ brins (20a, 20b, 20c) retordus ensemble selon une torsion T3 et une direction D2, chaque brin étant constitué de $M > 1$ pré-brins, eux-mêmes tordus ensemble selon une torsion T2 (T2a, T2b, T2c) et une direction D1



WO 2019/180367 A1

(81) États désignés (*sauf indication contraire, pour tout titre de protection nationale disponible*) : AE, AG, AL, AM, AO, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BH, BN, BR, BW, BY, BZ, CA, CH, CL, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DJ, DK, DM, DO, DZ, EC, EE, EG, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, GT, HN, HR, HU, ID, IL, IN, IR, IS, JO, JP, KE, KG, KH, KN, KP, KR, KW, KZ, LA, LC, LK, LR, LS, LU, LY, MA, MD, ME, MG, MK, MN, MW, MX, MY, MZ, NA, NG, NI, NO, NZ, OM, PA, PE, PG, PH, PL, PT, QA, RO, RS, RU, RW, SA, SC, SD, SE, SG, SK, SL, SM, ST, SV, SY, TH, TJ, TM, TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, ZA, ZM, ZW.

(84) États désignés (*sauf indication contraire, pour tout titre de protection régionale disponible*) : ARIPO (BW, GH, GM, KE, LR, LS, MW, MZ, NA, RW, SD, SL, ST, SZ, TZ, UG, ZM, ZW), eurasienn (AM, AZ, BY, KG, KZ, RU, TJ, TM), européen (AL, AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, HU, IE, IS, IT, LT, LU, LV, MC, MK, MT, NL, NO, PL, PT, RO, RS, SE, SI, SK, SM, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, KM, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

Publiée:

— avec rapport de recherche internationale (Art. 21(3))

PNEUMATIQUE COMPRENANT UN CÂBLÉ TEXTILE ARAMIDE PERFECTIONNE À AU MOINS TRIPLE TORSION

[001] La présente invention est relative aux éléments de renforcement ou « renforts » textiles utilisables pour le renforcement des pneumatiques pour véhicules dans lesquelles les sollicitations sont particulièrement importantes en raison d'une architecture du pneumatique particulière.

[002] Le textile est utilisé comme renfort depuis les origines du pneu. Les câblés textiles, fabriqués à partir de fibres textiles continues telles que des fibres en polyester, nylon, cellulose ou aramide, jouent on le sait un rôle important dans les pneumatiques, y compris dans les pneumatiques à hautes performances homologués pour rouler à très haute vitesse. Pour répondre aux exigences des pneumatiques, ils doivent présenter une forte résistance à la rupture, un module en extension élevé, une bonne endurance en fatigue et enfin une bonne adhésion aux matrices de caoutchouc ou autres polymères qu'ils sont susceptibles de renforcer.

[003] On rappellera simplement ici que ces retors ou câblés textiles, traditionnellement à double torsion (T1, T2), sont préparés par un procédé dit de retordage (« *twisting* ») dans lequel :

- au cours d'une première étape, chaque filé ou fibre multifilamentaire (en anglais « *yarn* ») constitutive du câblé est tout d'abord individuellement tordue sur elle-même (selon une torsion initiale T1) dans une direction donnée D1 (respectivement sens S ou Z), pour former un brin (en anglais « *strand* ») dans lequel les filaments élémentaires se voient imposés une déformation en hélice autour de l'axe de fibre (ou axe du brin) ;

- puis, au cours d'une seconde étape, plusieurs brins, généralement au nombre de deux, trois ou quatre, de natures identiques ou différentes dans le cas de câblés dits hybrides ou composites, sont ensuite retordus ensemble selon une torsion finale T2 (pouvant être égale à ou différente de T1) en direction opposée D2 (respectivement sens Z ou S, selon une nomenclature reconnue désignant l'orientation des spires selon la barre transversale d'un S ou d'un Z), pour l'obtention du câblé (en anglais « *cord* ») ou assemblage final à plusieurs brins.

[004] Le rôle du retordage est d'adapter les propriétés du matériau afin de créer la cohésion transversale du renfort, d'accroître sa tenue en fatigue et aussi d'améliorer l'adhésion avec la matrice renforcée.

[005] De tels câblés textiles, leurs constructions et procédés de fabrication sont bien connus de l'homme du métier. Ils ont été décrits en détail dans un grand nombre de documents, pour ne citer que quelques exemples dans les documents brevet EP 021 485, EP 220 642, EP 225 391, EP 335 588, EP 467 585, US 3 419 060, US 3 977 172, US

4 155 394, US 5 558, 144, WO97/06294 ou EP 848 767, ou plus récemment
WO2012/104279, WO2012/146612, WO2014/057082.

5 **[006]** Pour pouvoir renforcer des articles en caoutchouc tels que des pneumatiques, la
résistance à la fatigue (endurance en extension, flexion, compression) de ces câblés textiles
est primordiale. On sait que de manière générale, pour un matériau donné, elle est d'autant
plus élevée que les torsions employées sont importantes, mais qu'en contrepartie, leur force
à la rupture en extension (appelée ténacité lorsqu'elle est ramenée à l'unité de poids)
10 diminue inexorablement lorsqu'augmente la torsion, ce qui bien entendu est pénalisant du
point de vue du renforcement. Une fois fabriqués, les câblés textiles sont noyés dans une
matrice polymérique, de préférence une matrice élastomérique, pour former un article ou
produit semi-fini comprenant la matrice et les câblés textiles noyés dans la matrice. Afin de
fabriquer des pneumatiques, l'article ou produit semi-fini présente une forme générale de
nappe.

15 **[007]** Aussi, les concepteurs de câblés textiles, comme les fabricants de pneumatiques,
sont en permanence à la recherche de câblés textiles dont les propriétés mécaniques,
particulièrement force rupture et ténacité, pour un matériau et une torsion donnés,
pourraient être améliorées.

20 **[008]** Ainsi, on connaît de l'état de la technique, notamment du document
WO2016/166056, un pneumatique comprenant un sommet comprenant une bande de
roulement, deux flancs, deux bourrelets, chaque flanc reliant chaque bourrelet au sommet,
une armature de sommet s'étendant dans le sommet selon une direction circonférentielle du
pneumatique, l'armature de sommet comprenant une armature de frettage comprenant une
unique nappe de frettage comprenant au moins un élément filaire de renfort de frettage
25 faisant un angle strictement inférieur à 10° avec la direction circonférentielle du
pneumatique.

[009] Le pneumatique comprend une armature de carcasse ancrée dans chacun des
bourrelets et s'étendant dans les flancs et dans le sommet, l'armature de sommet étant
radialement intercalée entre l'armature de carcasse et la bande de roulement.

30 **[010]** L'armature de carcasse comprend une unique nappe de carcasse, l'unique nappe de
carcasse comprenant des éléments filaires de renfort de carcasse.

[011] L'armature de sommet comprend une armature de travail comprenant une unique
nappe de travail, l'unique nappe de travail comprend des éléments filaires de renfort de
travail.

35 **[012]** Dans ce pneumatique, le ou les éléments filaires textiles de renfort de frettage, les
éléments filaires de renfort de travail et les éléments filaires de renfort de carcasse sont
agencés de façon à définir, en projection sur le plan circonférentiel équatorial, un maillage

triangulaire.

[013] Dans WO2016/166056, du fait de la suppression d'une nappe de travail par rapport à des pneumatiques comprenant deux nappes de travail, la nappe de frettage comprend des éléments filaires textiles ou métalliques de renfort de frettage de construction classique mais présentant tous des propriétés de force à rupture et de module relativement élevées et ce afin de compenser la suppression d'une des nappes de travail par rapport à un pneumatique classique dans lequel l'armature de travail comprend deux nappes de travail. Ainsi, de tels éléments filaires de renfort de frettage, s'ils assurent les propriétés de résistance mécanique du sommet, confèrent toutefois une endurance perfectible à l'armature de frettage. Cette endurance est d'autant plus nécessaire que, dans le cas d'une armature de sommet ne comprenant qu'une unique nappe de travail, la nappe de frettage est censée apporter à l'armature de sommet une partie de l'endurance perdue par la suppression d'une des nappes de travail.

[014] L'invention a pour but un pneumatique comprenant une armature de travail comprenant une unique nappe de travail, ce pneumatique présentant des propriétés mécaniques élevées et une endurance améliorée.

[015] Ainsi, l'invention a pour objet un pneumatique comprenant un sommet comprenant une bande de roulement, deux flancs, deux bourrelets, chaque flanc reliant chaque bourrelet au sommet, une armature de sommet s'étendant dans le sommet selon une direction circonférentielle du pneumatique, l'armature de sommet comprenant une armature de frettage comprenant une unique nappe de frettage comprenant au moins un élément filaire textile de renfort de frettage faisant un angle strictement inférieur à 10° avec la direction circonférentielle du pneumatique, le pneumatique comprenant une armature de carcasse ancrée dans chacun des bourrelets et s'étendant dans les flancs et dans le sommet, l'armature de sommet étant radialement intercalée entre l'armature de carcasse et la bande de roulement,

l'armature de carcasse comprend une unique nappe de carcasse, l'unique nappe de carcasse comprenant des éléments filaires de renfort de carcasse,

l'armature de sommet comprend une armature de travail comprenant une unique nappe de travail, l'unique nappe de travail comprend des éléments filaires de renfort de travail,

le ou les éléments filaires textiles de renfort de frettage, les éléments filaires de renfort de travail et les éléments filaires de renfort de carcasse sont agencés de façon à définir, en projection sur le plan circonférentiel équatorial, un maillage triangulaire, le ou chaque élément filaire textile de renfort de frettage étant formé par un câblé à triple torsion tel que défini ci-dessous.

[016] Le câblé ou retors textile du pneumatique selon l'invention est donc un câblé de

construction très spécifique, qui a pour caractéristiques essentielles de comporter un assemblage:

- présentant une triple (c'est-à-dire trois) torsion T1, T2, T3;
- l'assemblage étant constitué de $N > 1$ brins, qui sont retordus ensemble selon une torsion finale T3 et une direction finale D2 (S ou Z) ;
- chaque brin étant constitué de $M > 1$ pré-brins eux-mêmes tordus ensemble selon une torsion intermédiaire T2 et une direction intermédiaire D1 (Z ou S) opposée à D2 (S ou Z) ;
- chaque pré-brin consistant en un filé qui a été tordu préalablement sur lui-même selon une torsion initiale T1 et la direction initiale D1 (Z ou S).

[017] La moitié des N fois M filés est constituée de monofilaments élémentaires en polyamide aromatique ou en copolyamide aromatique.

[018] L'invention consiste donc en l'utilisation d'une nappe de frettage comprenant des éléments filaires textiles de renfort de frettage présentant des propriétés mécaniques et une endurance élevées permettant de compenser la présence d'une seule nappe de travail dans l'armature de travail.

[019] En effet, la structure à triple torsion de l'élément filaire textile de renfort de frettage revendiquée permet d'obtenir, d'une part, une ténacité apparente et, d'autre part, une endurance bien supérieures à celles d'un élément filaire textile hybride classique tel que décrit dans WO2016/166056.

[020] Comme le démontrent les essais comparatifs ci-dessous, les filés constitués de monofilaments élémentaires en polyamide aromatique ou en copolyamide aromatique permettent d'obtenir un gain en ténacité, en ténacité apparente (ténacité rapport au diamètre apparent) et en endurance relativement élevé par rapport à des câblés analogues utilisant des filés comprenant des monofilaments élémentaires en polyester ou en nylon. Par monofilament élémentaire en polyamide aromatique ou copolyamide aromatique, on rappelle de manière bien connue qu'il s'agit d'un monofilament élémentaire de macromolécules linéaires formées de groupes aromatiques liés entre eux par des liaisons amides dont au moins 85% sont directement liées à deux noyaux aromatiques, et plus particulièrement de fibres en poly (*p*-phénylène téréphtalamide) (ou PPTA), fabriquées depuis fort longtemps à partir de compositions de filage optiquement anisotropes. Parmi les polyamides aromatiques ou copolyamides aromatiques, on pourra citer les polyarylamides (ou PAA, notamment connu sous la dénomination commerciale Ixef de la société Solvay), le poly(métaxylylène adipamide), les polyphthalamides (ou PPA, notamment connu sous la dénomination commerciale Amodel de la société Solvay), les polyamides semi-aromatiques amorphes (ou PA 6-3T, notamment connu sous la dénomination commerciale Trogamid de

la société Evonik), les para-aramides (ou poly(paraphénylène téréphtalamide ou PA PPD-T notamment connu sous la dénomination commerciale Kevlar de la société Du Pont de Nemours ou Twaron de la société Teijin).

5 [021] Le câblé à triple torsion du pneumatique selon l'invention est particulièrement avantageux du fait de son excellente endurance dans l'architecture particulièrement sollicitante du pneumatique de l'invention et de son diamètre réduit.

10 [022] Ainsi, grâce à son diamètre réduit, le câblé permet de réduire les épaisseurs de la nappe de freinage, la masse de celle-ci, l'hystérèse du pneumatique et donc la résistance au roulement du pneumatique. En effet, toute chose étant égale par ailleurs, plus l'épaisseur de la nappe de freinage est importante, plus l'hystérèse de celle-ci est élevée. En réduisant le diamètre, on réduit l'épaisseur totale de la nappe tout en maintenant l'épaisseur présente au dos de chaque câblé ce qui permet de maintenir les épaisseurs de découplage entre, d'une part, la bande de roulement et la nappe de freinage, et d'autre part, les nappes radialement intérieures à la nappe de freinage et la nappe de freinage. En outre, en maintenant 15 l'épaisseur au dos de chaque câblé constante, on conserve la résistance au passage des agents corrosifs au travers de la nappe de freinage ce qui permet de protéger l'armature de travail, protection d'autant plus intéressante lorsque l'armature de travail ne comprend qu'une unique nappe de travail.

20 [023] Les pneumatiques de l'invention sont préférentiellement destinés à des véhicules à moteur du type tourisme, 4x4, "SUV" (Sport Utility Vehicles).

[024] Dans la présente demande, sauf indication expresse différente, tous les pourcentages (%) indiqués sont des pourcentages en masse.

25 [025] Tout intervalle de valeurs désigné par l'expression "entre a et b" représente le domaine de valeurs allant de plus de a à moins de b (c'est-à-dire bornes a et b exclues) tandis que tout intervalle de valeurs désigné par l'expression "de a à b" signifie le domaine de valeurs allant de a jusqu'à b (c'est-à-dire incluant les bornes strictes a et b).

30 [026] Toutes les propriétés (titre, module initial des filés, force à la rupture et ténacité) indiquées précédemment sont déterminées à 20°C sur des câblés écrus (c'est-à-dire non encollés) ou adhésés (c'est-à-dire prêts à l'emploi ou extraits de l'article qu'ils renforcent) qui ont été soumis à un conditionnement préalable ; par "conditionnement préalable", on entend le stockage des câblés (après séchage) pendant au moins 24 heures, avant mesure, dans une atmosphère standard selon la norme européenne DIN EN 20139 (température de $20 \pm 2^\circ\text{C}$; hygrométrie de $65 \pm 2\%$).

35 [027] Le titre (ou densité linéique) des filés, pré-brins, brins ou des câblés est déterminé est déterminé selon la norme ASTM D 885/D 885M – 10a de 2014 ; le titre est donné en tex (poids en grammes de 1000 m de produit - rappel: 0, 111 tex égal à 1 denier).

[028] Les propriétés mécaniques en extension (ténacité, module initial, allongement à la rupture) sont mesurées de manière connue à l'aide d'une machine de traction « INSTRON » munie de pinces à embarrage du type « 4D » (pour force rupture inférieure à 100 daN) ou « 4E » (pour force rupture au moins égale à 100 daN), sauf indications différentes selon la norme ASTM D 885/D 885M – 10a de 2014. Les échantillons testés subissent une traction sur une longueur initiale de 400 mm pour les pinces 4D et 800 mm pour les pinces 4E, à une vitesse nominale de 200 mm/min, sous une prétension standard de 0,5 cN/tex. Tous les résultats donnés sont une moyenne de 10 mesures. Lorsque les propriétés sont mesurées sur des filés, ces derniers subissent de manière bien connue une très faible torsion préalable, dite « torsion de protection », correspondant à un angle d'hélice d'environ 6 degrés, avant positionnement et traction dans les pinces.

[029] Comme connu de l'homme du métier, la ténacité est la force à la rupture rapportée au titre, elle est exprimée en cN/tex. La ténacité apparente (en daN/mm²) est la force à la rupture rapportée à la section apparente S, avec $S=(\pi \cdot \varnothing^2)/4$, où \varnothing est le diamètre apparent qui est mesuré selon la méthode qui suit.

[030] On utilise un appareil qui, à l'aide d'un récepteur composé d'un système optique collecteur, d'une photodiode et d'un amplificateur, permet de mesurer l'ombre d'un câblé éclairé par un faisceau LASER de lumière parallèle avec une précision de 0,1 micromètre. Un tel appareil est commercialisé par exemple par la société Z-Mike, sous la référence « 1210 ». La méthode consiste à fixer sur une table mobile motorisée, sous une prétension standard de 0,5 cN/tex, un échantillon du câblé dont on souhaite mesurer le diamètre, ayant subi un conditionnement préalable. Solidaire de la table mobile, le câblé est déplacé perpendiculairement au système de mesure d'ombre portée à une vitesse de 25 mm/s et coupe orthogonalement le faisceau LASER. Au moins 200 mesures d'ombres portées sont effectuées sur une longueur de 420 mm de câblé ; la moyenne de ces mesures d'ombre portée représente le diamètre apparent \varnothing .

[031] On calcule la force à rupture d'une nappe à partir d'une courbe force-allongement obtenue en appliquant la norme ASTM D 885/D 885M – 10a de 2014 à un câblé de la nappe. On détermine la force à rupture de la nappe en multipliant la force à rupture du câblé par le nombre de câblés par mm de nappe, ce nombre étant déterminé selon une direction perpendiculaire à la direction selon laquelle les câblés s'étendent dans la nappe.

[032] Par direction axiale, on entend la direction sensiblement parallèle à l'axe de rotation du pneumatique.

[033] Par direction circonférentielle, on entend la direction qui est sensiblement perpendiculaire à la fois à la direction axiale et à un rayon du pneumatique (en d'autres termes, tangente à un cercle dont le centre est sur l'axe de rotation du pneumatique).

[034] Par direction radiale, on entend la direction selon un rayon du pneumatique, c'est-à-dire une direction quelconque intersectant l'axe de rotation du pneumatique et sensiblement perpendiculairement à cet axe.

[035] Par plan médian (noté M), on entend le plan perpendiculaire à l'axe de rotation du pneumatique qui est situé à mi-distance des deux bourrelets et passe par le milieu de l'armature de sommet.

[036] Par plan circonférentiel équatorial (noté E), on entend le plan théorique passant par l'équateur du pneumatique, perpendiculaire au plan médian et à la direction radiale. L'équateur du pneumatique est, dans un plan de coupe circonférentielle (plan perpendiculaire à la direction circonférentielle et parallèle aux directions radiale et axiales) l'axe parallèle à l'axe de rotation du pneumatique et située à équidistance entre le point radialement le plus externe de la bande de roulement destiné à être au contact avec le sol et le point radialement le plus interne du pneumatique destiné à être en contact avec un support, par exemple une jante, la distance entre ces deux points étant égale à H.

[037] Par orientation d'un angle, on entend le sens, horaire ou anti-horaire, dans lequel il faut tourner à partir d'une droite de référence, ici la direction circonférentielle du pneumatique, définissant l'angle pour atteindre l'autre droite définissant l'angle.

[038] Par câblé ou assemblage ayant une triple torsion (c'est-à-dire trois torsions), l'homme du métier comprendra immédiatement que trois opérations consécutives de détorsion (ou torsion en sens inverse) sont donc nécessaires pour « déconstruire » le câblé ou l'assemblage de l'invention et « remonter » aux filés initiaux le constituant, c'est-à-dire retrouver les filés (fibres comprenant les monofilaments élémentaires) de départ dans leur état initial c'est-à-dire dépourvu de torsion. Dit autrement, il y a exactement trois (ni deux, ni quatre) opérations de torsion successives pour constituer le câblé ou l'assemblage de l'invention, et non deux comme c'est le cas habituellement.

[039] Avantageusement, chaque filé est constitué de monofilaments élémentaires en polyamide aromatique ou en copolyamide aromatique.

[040] Avantageusement, N va de 2 à 6, de préférence de 2 à 4.

[041] Avantageusement, M va de 2 à 6, de préférence de 2 à 4.

[042] De manière bien connue de l'homme du métier, les torsions peuvent être mesurées et exprimées de deux manières différentes, soit et de manière simple en nombre de tours par mètre ($t ; m^{-1}$), soit et ce qui est plus rigoureux lorsqu'on souhaite comparer des matériaux de natures (masses volumiques) et/ou de titres différents, en angle d'hélice ou ce qui est équivalent sous forme d'un facteur de torsion K.

[043] Le facteur de torsion K est lié à la torsion T (ici, par exemple, respectivement T1, T2 et T3) selon la relation connue qui suit :

$$K = (\text{Torsion } T) \times [(\text{Titre} / (1000 \cdot \rho))]^{1/2}$$

5 dans laquelle la torsion T des monofilaments élémentaires (constitutifs du pré-brin, brin ou retors) est exprimée en tours par mètre, le titre est exprimé en tex (poids en gramme de 1000 mètres de pré-brin, brin ou retors), et enfin ρ est la densité ou masse volumique (en g/cm³) du matériau constitutif du pré-brin, brin ou retors (environ 1,50 g/cm³ pour la cellulose, 1,44 g/cm³ pour l'aramide, 1,38 g/cm³ pour un polyester tel que PET, 1,14 g/cm³ pour le nylon); dans le cas d'un câblé hybride, ρ est bien entendu une moyenne des densités pondérée par les titres respectifs des matériaux constitutifs des pré-brins, brins ou retors.

[044] Préférentiellement, la torsion T1 exprimée en tours par mètre (t.m⁻¹) va de 10 à 350, plus préférentiellement de 20 à 200.

15 **[045]** Selon un mode de réalisation préférentiel, chaque pré-brin présente un coefficient de torsion K1 allant de 2 à 80, plus préférentiellement de 6 à 70.

[046] Selon un mode de réalisation préférentiel, la torsion T2 exprimée en tours par mètre va de préférence de 25 à 470, plus préférentiellement de 35 à 400.

[047] Selon un mode de réalisation préférentiel, chaque brin présente un coefficient de torsion K2 allant de 10 à 150, plus préférentiellement de 20 à 130.

20 **[048]** Selon un mode de réalisation préférentiel, la torsion T3 exprimée en tours par mètre va de préférence de 30 à 600, plus préférentiellement de 80 à 500.

[049] Selon un mode de réalisation préférentiel, le câblé de l'invention présente un coefficient de torsion K3 allant de 50 à 500, plus préférentiellement de 80 à 230.

25 **[050]** De préférence, T2 est supérieure à T1 (T1 et T2 étant notamment exprimées en t.m⁻¹).

[051] Selon un autre mode préférentiel, combiné ou non au précédent, T3 est supérieure à T2 (T2 et T3 étant notamment exprimées en t.m⁻¹), T2 allant plus préférentiellement de 0,2 fois T3 à 0,95 fois T3, en particulier de 0,4 fois T3 à 0,8 fois T3.

30 **[052]** Selon un mode de réalisation préférentiel permettant d'améliorer encore davantage l'endurance, la somme T1+T2 va de 0,8 fois T3 à 1,2 fois T3, plus préférentiellement de 0,9 fois T3 à 1,1 fois T3 (T1, T2 et T3 étant notamment exprimées en t.m⁻¹), T1+T2 étant en particulier préférentiellement égale à T3.

35 **[053]** Dans une première variante préférée, chaque filé présente un titre allant de 45 à 65 tex, de préférence de 50 à 60 tex, et plus préférentiellement chaque filé présente un titre égal à 55 tex. Dans cette première variante préférée, on a préférentiellement, N=3 et M=3. Une telle combinaison de titre, de nombre de brins et de pré-brins permet de maximiser l'endurance en flexion-compression tout en contenant le diamètre du câble qu'il n'est pas

souhaitable de voir grossir, un tel grossissement de diamètre conduisant inévitablement à épaissir l'armature de frettage et ce malgré une ténacité apparente du câblé textile satisfaisante. De plus, la fabrication de ce câblé ne nécessite pas de modifications importantes des installations de retordage existantes. En effet, les installations de retordage existantes peuvent facilement retordre 2 ou 3 brins ou pré-brins ensemble alors que le retordage de 4 ou plus brins ou pré-brins nécessiterait de modifier l'ensemble de l'installation à savoir les moyens d'alimentation ainsi que les moyens de retordage. De telles modifications seraient coûteuses et nécessiteraient de plus l'arrêt des installations existantes. Enfin, un tel câblé nécessite 9 filés et donc 9 étapes de fabrication de pré-brins ce qui est relativement court ou ne nécessite pas d'utiliser de nombreuses machines de retordage simultanément par rapport à d'autres câblés à tripe torsion.

[054] Dans cette première variante, la torsion T1 exprimée en tours par mètre ($t.m^{-1}$) va avantageusement de 125 à 165.

[055] Dans cette première variante, chaque pré-brin présente un coefficient de torsion K1 allant avantageusement de 24 à 28.

[056] Dans cette première variante, la torsion T2 exprimée en tours par mètre va avantageusement de 190 à 210.

[057] Dans cette première variante, chaque brin présente un coefficient de torsion K2 allant avantageusement de 62 à 69.

[058] Dans cette première variante, la torsion T3 exprimée en tours par mètre va avantageusement de 310 à 370.

[059] Dans cette première variante, le câblé présente un coefficient de torsion K3 allant avantageusement de 170 à 210.

[060] Dans cette première variante, le câblé présente une ténacité apparente élevée, ici avantageusement supérieure ou égale à 140 daN.mm^{-2} , de préférence supérieure ou égale à 150 daN.mm^{-2}

[061] Dans cette première variante, de façon très avantageuse, le câblé présente un diamètre relativement faible, ici avantageusement inférieur ou égal à 0,95 mm, de préférence inférieur ou égal à 0,90 mm et plus préférentiellement inférieur ou égal à 0,86 mm.

[062] Dans une deuxième variante préférée, chaque filé présente un titre allant de 90 à 130 tex, de préférence de 100 à 120 tex, et plus préférentiellement chaque filé présente un titre égal à 110 tex. Dans cette première variante préférée, on a préférentiellement, N=3 et M=2. Une telle combinaison de titre, de nombre de brins et de pré-brins permet de maximiser l'endurance en flexion-compression tout en contenant le diamètre du câble qu'il n'est pas souhaitable de voir grossir, un tel grossissement de diamètre conduisant

inévitablement à épaissir l'armature de frettage et ce malgré une ténacité apparente du câblé textile satisfaisante. De plus, la fabrication de ce câblé ne nécessite pas de modifications importantes des installations de retordage existantes. En effet, les installations de retordage existantes peuvent facilement retordre 2 ou 3 brins ou pré-brins ensemble
5 alors que le retordage de 4 ou plus brins ou pré-brins nécessiterait de modifier l'ensemble de l'installation à savoir les moyens d'alimentation ainsi que les moyens de retordage. De telles modifications seraient coûteuses et nécessiteraient de plus l'arrêt des installations existantes. Enfin, un tel câblé nécessite 6 filés et donc 6 étapes de fabrication de pré-brins ce qui est relativement court ou ne nécessite pas d'utiliser de nombreuses machines de
10 retordage simultanément par rapport à d'autres câblés à tripe torsion.

[063] Dans cette deuxième variante, la torsion T1 exprimée en tours par mètre ($t.m^{-1}$) va avantageusement de 105 à 135.

[064] Dans cette deuxième variante, chaque pré-brin présente un coefficient de torsion K1 allant avantageusement de 30 à 40.

15 **[065]** Dans cette deuxième variante, la torsion T2 exprimée en tours par mètre va avantageusement de 170 à 190.

[066] Dans cette deuxième variante, chaque brin présente un coefficient de torsion K2 allant avantageusement de 69 à 86.

[067] Dans cette deuxième variante, la torsion T3 exprimée en tours par mètre va
20 avantageusement de 280 à 330.

[068] Dans cette deuxième variante, le câblé présente un coefficient de torsion K3 allant avantageusement de 170 à 210.

[069] Dans cette deuxième variante, le câblé présente une ténacité apparente élevée, ici avantageusement supérieure ou égale à 115 daN.mm^{-2} , de préférence supérieure ou égale
25 à 130 daN.mm^{-2} .

[070] Dans cette deuxième variante, de façon très avantageuse, le câblé présente un diamètre relativement faible, ici avantageusement inférieur ou égal à 1,03 mm, de préférence inférieur ou égal à 1,00 mm et plus préférentiellement inférieur ou égal à 0,98 mm.

30 **[071]** Conformément à l'invention, l'armature de frettage comprend une unique nappe de frettage. Ainsi, l'armature de frettage est, à l'exception de la nappe de frettage, dépourvue de toute nappe renforcée par des éléments de renfort filaires. Les éléments de renfort filaires de telles nappes renforcées exclues de l'armature de frettage du pneumatique comprennent les éléments de renfort filaires métalliques et les éléments de renfort filaires
35 textiles. De façon très préférentielle, l'armature de frettage est constituée par une nappe de frettage.

[072] Dans des modes de réalisation préférés, le ou chaque élément filaire textile de renfort de frettage fait un angle inférieur ou égal à 7° , et plus préférentiellement inférieur ou égal à 5° avec la direction circonférentielle du pneumatique.

[073] Conformément à l'invention, l'armature de carcasse comprend une unique nappe de carcasse. Ainsi, l'armature de carcasse est, à l'exception de la nappe de carcasse, dépourvue de toute nappe renforcée par des éléments de renfort filaires. Les éléments de renfort filaires de telles nappes renforcées exclues de l'armature de carcasse du pneumatique comprennent les éléments de renfort filaires métalliques et les éléments de renfort filaires textiles. De façon très préférentielle, l'armature de carcasse est constituée par une nappe de carcasse.

[074] Avantageusement, les éléments filaires de renfort de carcasse sont ancrés dans chaque bourrelet et s'étendent d'un bourrelet à l'autre du pneumatique en passant dans chaque flanc et le sommet.

[075] Dans un mode de réalisation, chaque élément filaire de renfort de carcasse fait un angle AC_1 supérieur ou égal à 55° , de préférence allant de 55° à 80° et plus préférentiellement de 60° à 70° , avec la direction circonférentielle du pneumatique dans le plan médian du pneumatique. Ainsi, les éléments filaires de renfort de carcasse, de par l'angle formé avec la direction circonférentielle, participe à la formation d'un maillage triangulaire dans le sommet du pneumatique.

[076] Dans un mode de réalisation, chaque élément filaire de renfort de carcasse faisant un angle AC_2 supérieur ou égal à 85° avec la direction circonférentielle du pneumatique dans le plan circonférentiel équatorial du pneumatique. Les éléments filaires de renfort de carcasse sont sensiblement radiaux dans chaque flanc, c'est-à-dire sensiblement perpendiculaires à la direction circonférentielle, ce qui permet de conserver tous les avantages d'un pneumatique à carcasse radiale.

[077] Conformément à l'invention, l'armature de sommet comprend une armature de travail comprenant une unique nappe de travail. Ainsi, l'armature de travail est, à l'exception de la nappe de travail, dépourvue de toute nappe renforcée par des éléments de renfort filaires. Les éléments de renfort filaires de telles nappes renforcées exclues de l'armature de travail du pneumatique comprennent les éléments de renfort filaires métalliques et les éléments de renfort filaires textiles. De façon très préférentielle, l'armature de travail est constituée par une nappe de travail. Comme expliqué ci-dessus, les propriétés d'endurance de l'armature de frettage conférées par le câblé permettent de supprimer avantagement une nappe de travail de l'armature de travail par rapport à un pneumatique classique dans lequel l'armature de travail comprend deux nappes de travail. On obtient un pneumatique significativement allégé.

[078] Dans le pneumatique décrit, le sommet comprend la bande de roulement et l'armature de sommet. On entend par bande de roulement une bande de matériau polymérique, de préférence élastomérique, délimitée :

- radialement vers l'extérieur, par une surface destinée à être au contact d'un sol et
- radialement vers l'intérieur, par l'armature de sommet.

[079] La bande de matériau polymérique est constituée d'une nappe d'un matériau polymérique, de préférence élastomérique ou bien constituée d'un empilement de plusieurs nappes, chaque nappe étant constituée d'un matériau polymérique, de préférence élastomérique.

[080] Conformément à l'invention, l'armature de sommet comprend une unique armature de freinage et une unique armature de travail. Ainsi, l'armature de sommet est, à l'exception de l'armature de freinage et de l'armature de travail, dépourvue de toute armature renforcée par des éléments de renfort. Les éléments de renfort de telles armatures exclues de l'armature de sommet du pneumatique comprennent les éléments de renfort filaires métalliques et les éléments de renfort filaires textiles. De façon très préférentielle, l'armature de sommet est constituée de l'armature de freinage et de l'armature de travail.

[081] Dans un mode de réalisation très préférentiel, le sommet est, à l'exception, de l'armature de sommet, dépourvue de toute armature renforcée par des éléments de renfort. Les éléments de renfort de telles armatures exclues du sommet du pneumatique comprennent les éléments de renfort filaires métalliques et les éléments de renfort filaires textiles. De façon très préférentielle, le sommet est constitué par la bande de roulement et l'armature de sommet.

[082] Dans un mode de réalisation très préférentiel, l'armature de carcasse est agencée directement radialement au contact de l'armature de sommet et l'armature de sommet est agencée directement radialement au contact de la bande de roulement. Dans ce mode de réalisation très préférentiel, l'unique nappe de freinage et l'unique nappe de travail sont avantageusement agencées directement radialement au contact l'une de l'autre.

[083] Par directement radialement au contact, on comprend que les objets considérés directement radialement au contact l'un de l'autre, ici les nappes, armatures ou la bande de roulement, ne sont séparés radialement par aucun objet, par exemple par aucune nappe, armature ni bande qui serait interposé radialement entre les objets considérés directement radialement au contact l'un de l'autre.

[084] Dans un mode de réalisation préféré, l'armature de freinage est radialement intercalée entre l'armature de travail et la bande de roulement.

[085] Avantageusement, l'unique nappe de travail étant délimitée axialement par deux bords axiaux, chaque bord axial étant agencé radialement à l'extérieur de chaque flanc, les

éléments filaires de renfort de travail s'étendent d'un bord axial à l'autre bord axial de l'unique nappe de travail.

[086] Dans un mode de réalisation, chaque élément filaire de renfort de travail fait un angle A_T supérieur ou égal à 10° , de préférence allant de 30° à 50° et plus préférentiellement de 35° à 45° avec la direction circonférentielle du pneumatique dans le plan médian du pneumatique. Ainsi, les éléments filaires de renfort de travail, de par l'angle formé avec la direction circonférentielle, participent à la formation d'un maillage triangulaire dans le sommet du pneumatique.

[087] Conformément à l'invention, le ou les éléments filaires textiles de renfort de frettage, les éléments filaires de renfort de travail et les éléments filaires de renfort de carcasse sont agencés de façon à définir, en projection sur le plan circonférentiel équatorial, un maillage triangulaire. Un tel maillage permet d'obtenir un comportement mécanique similaire à celui d'un pneumatique classique de l'état de la technique comprenant une nappe de frettage, deux nappes de travail et une nappe de carcasse.

[088] Afin de former un maillage triangulaire le plus efficace possible, l'orientation de l'angle A_T et l'orientation de l'angle A_{C1} sont préférentiellement opposées par rapport à la direction circonférentielle du pneumatique.

[089] Avantagement, les éléments filaires de renfort de chaque nappe sont noyés dans une matrice élastomérique. Les différentes nappes peuvent comprendre la même matrice élastomérique ou bien des matrices élastomériques distinctes.

[090] Par matrice élastomérique, on entend une matrice présentant, à l'état réticulé, un comportement élastomérique. Une telle matrice est avantagement obtenue par réticulation d'une composition comprenant au moins un élastomère et au moins un autre composant. De préférence, la composition comprenant au moins un élastomère et au moins un autre composant comprend un élastomère, un système de réticulation et une charge. Les compositions utilisées pour ces nappes sont des compositions conventionnelles pour calandrage de renforts, typiquement à base de caoutchouc naturel ou autre élastomère diénique, d'une charge renforçante telle que du noir de carbone, d'un système de vulcanisation et des additifs usuels. L'adhésion entre le câblé de l'invention et la matrice dans laquelle il est noyé est assurée par exemple par une composition adhésive usuelle, par exemple une colle du type RFL ou colle équivalente.

[091] Avantagement, chaque élément filaire de renfort de travail est métallique. Par élément filaire métallique, on entend par définition un élément filaire formé d'un ou d'un assemblage de plusieurs fils constitués intégralement (pour 100% des fils) d'un matériau métallique. Un tel élément filaire métallique est préférentiellement mis en œuvre avec un ou des fils en acier, plus préférentiellement en acier perlitique (ou ferrito-perlitique) au carbone

désigné ci-après par "acier au carbone", ou encore en acier inoxydable (par définition, acier comportant au moins 11% de chrome et au moins 50% de fer). Mais il est bien entendu possible d'utiliser d'autres aciers ou d'autres alliages. Lorsqu'un acier au carbone est
5 0,2% à 1,2%, notamment de 0,5% à 1,1% ; ces teneurs représentent un bon compromis entre les propriétés mécaniques requises pour le pneumatique et la faisabilité des fils. Le métal ou l'acier utilisé, qu'il s'agisse en particulier d'un acier au carbone ou d'un acier inoxydable, peut être lui-même revêtu d'une couche métallique améliorant par exemple les propriétés de mise en œuvre du câble métallique et/ou de ses éléments constitutifs, ou les
10 propriétés d'usage du câble et/ou du pneumatique eux-mêmes, telles que les propriétés d'adhésion, de résistance à la corrosion ou encore de résistance au vieillissement. Selon un mode de réalisation préférentiel, l'acier utilisé est recouvert d'une couche de laiton (alliage Zn-Cu) ou de zinc.

[092] L'invention ainsi que ses avantages seront aisément compris à la lumière de la description détaillée et des exemples de réalisation non limitatifs qui suivent, ainsi que des
15 figures 1 à 6 relatives à ces exemples qui schématisent (sauf indication contraire, sans respect d'une échelle spécifique) :

- en coupe transversale, une fibre textile multifilamentaire conventionnelle (ou filé), tout d'abord à l'état initial (5) c'est-à-dire dépourvu de torsion, puis après une
20 première opération de torsion T1 dans la direction D1, pour formation d'un filé tordu sur lui-même ou « pré-brin » (10) (Fig. 1) ;
- en coupe transversale, l'assemblage de 3 filés (10a, 10b, 10c) tels que ci-dessus remplissant la fonction de pré-brins (tordus préalablement selon T1a, T1b, T1c dans la même direction D1) qui sont assemblés par une deuxième opération de torsion T2
25 toujours dans la même direction D1, pour formation d'un brin (20) destiné au câblé selon l'invention (Fig. 2) ;
- en coupe transversale, l'assemblage (25) de 3 brins (20a, 20b, 20c) tels que ci-dessus (tordus préalablement selon T2a, T2b, T2c dans la même direction D1) qui sont assemblés par une troisième opération de torsion T3 cette fois dans la direction
30 D2 opposée à la direction D1, pour formation d'un câblé (30) à triple torsion (T1, T2, T3) conforme à l'invention (Fig. 3) ;
- une vue en coupe perpendiculaire à la direction circonférentielle d'un pneumatique selon l'invention (Fig. 4) ;
- une vue en arraché du pneumatique de la figure 4 illustrant la projection sur le plan
35 circonférentiel équatorial E des éléments de filaire de renfort de frettage, des

éléments filaires de renfort de travail et des éléments filaires de renfort de carcasse (Fig. 5) ;

- une vue des éléments filaires de renfort de carcasse agencés dans le flanc du pneumatique de la figure 4 en projection sur le plan médian M du pneumatique (Fig. 6).

[093] Tout d'abord, la figure 1 schématise, en coupe transversale, une fibre textile multifilamentaire conventionnelle 5, encore appelé « filé » (en anglais « *yarn* »), à l'état initial c'est-à-dire dépourvu de torsion ; de manière bien connue, un tel filé est formé d'une pluralité de monofilaments élémentaires 50, typiquement plusieurs dizaines à plusieurs centaines, de diamètre très fin généralement inférieur à 25 μm . Ici, chaque filé 5 est constitué de monofilaments élémentaires en polyamide aromatique ou en copolyamide aromatique et présente un titre allant de 45 à 65 tex, de préférence de 50 à 60 tex et plus préférentiellement égal à 55 tex.

[094] Durant une première opération de torsion T1 (première torsion) exprimée en tours par mètre allant de 10 à 350 tours.m^{-1} , de préférence de 20 à 200 tours.m^{-1} et plus préférentiellement de 125 à 165 tours.m^{-1} , et ici égale à 140 tours.m^{-1} dans une direction D1 (ici Z), le filé initial 5 est transformé en un filé tordu sur lui-même appelé « pré-brin » 10. Dans ce pré-brin 10, les monofilaments élémentaires 50 se voient ainsi imposés une déformation en hélice autour de l'axe de fibre (ou axe du pré-brin).

[095] Comme illustré à la figure 2, chacun des M=3 pré-brins 10a, 10b, 10c est caractérisé par une première torsion T1 spécifique (par exemple ici, T1a, T1b, T1c) qui peut être égale (dans le cas général, c'est-à-dire qu'ici on a par exemple T1a = T1b = T1c) ou différente d'un brin à l'autre. Ici, chacun des M=3 pré-brins 10a, 10b, 10c présente un coefficient de torsion K1 allant de 2 à 80, de préférence de 6 à 70 et plus préférentiellement de 24 à 28 et ici égal à 27.

[096] Puis, toujours en référence à la figure 2, les M=3 pré-brins 10a, 10b, 10c sont ensuite eux-mêmes tordus ensemble, dans la même direction D1 (ici Z) que précédemment, selon une torsion intermédiaire T2 (deuxième torsion) allant de 25 à 470 tours.m^{-1} , de préférence de 35 à 400 tours.m^{-1} , plus préférentiellement de 190 à 210 tours.m^{-1} et ici égale à 200 tours.m^{-1} pour formation d'un « brin » 20.

[097] Comme illustré à la figure 3, chacun des N=3 brins 20a, 20b, 20c est caractérisé par une deuxième torsion T2 spécifique (par exemple ici, T2a, T2b, T2c) qui peut être égale (dans le cas général, c'est-à-dire qu'ici on a par exemple T2a = T2b = T2c) ou différente d'un brin à l'autre. Ici, chacun des N=3 brins 20a, 20b, 20c présente un coefficient de torsion K2 allant de 10 à 150, de préférence de 20 à 130 et plus préférentiellement de 62 à 69 et ici égal à 68. On notera que T2=200 tours.m^{-1} est supérieure à T1=100 tours.m^{-1} .

[0098] Enfin, toujours en référence à la figure 3, N=3 brins 20a, 20b, 20c sont ensuite eux-mêmes tordus ensemble, dans la direction D2 opposée à D1 (ici S), selon une torsion finale T3 (troisième torsion) allant de 30 à 600 tours.m⁻¹, de préférence de 80 à 500 tours.m⁻¹ et plus préférentiellement de 310 à 370 tours.m⁻¹ et ici égale à 340 tours.m⁻¹ pour formation de l'assemblage 25 du câblé 30 conforme à l'invention. Le câblé 30 présente alors coefficient de torsion K3 allant de 50 à 500, de préférence de 80 à 230 et ici égal à 199.

[0099] On notera que T3=340 tours.m⁻¹ est supérieure à T2=200 tours.m⁻¹. En outre, T2 va de 0,2 fois T3 à 0,95 fois T3, de préférence de 0,4 fois T3 à 0,8 fois T3. Ici, T2=0,59 fois T3. De plus, la somme T1+T2 est comprise va de 0,8 fois T3 à 1,2 fois T3, de préférence de 0,9 fois T3 à 1,1 fois T3 et ici T1+T2=T3.

[0100] Dans un premier mode de réalisation, le câblé 30 est formé par l'assemblage 25 écu. On parle alors de câblé écu. Un câblé écu est tel que les monofilaments élémentaires constituant le câblé sont issus du procédé de fabrication du câblé sans qu'aucun revêtement ayant une fonction d'adhésion ne vienne recouvrir monofilaments élémentaires. Ainsi, un câblé écu peut être nu, c'est-à-dire que le ou les matériaux constituant le câblé ne sont revêtus d'aucun revêtement, ou bien peut être ensimé, c'est-à-dire revêtu d'une composition d'ensimage ayant notamment pour fonctions de faciliter le glissement du ou des matériaux constituant le câblé lors de son procédé de fabrication et d'éviter l'accumulation des charges électrostatiques.

[0101] Dans un deuxième mode de réalisation, le câblé 30 comprend l'assemblage 25 et une couche externe d'une composition adhésive. On parle alors de câblé adhésivé. Ainsi, après fabrication de l'assemblage 25 écu, on revêt l'assemblage 25 écu d'une couche externe d'une composition adhésive thermoréticulable et on traite thermiquement l'assemblage 25 écu revêtu de la couche externe de façon à réticuler la composition adhésive pour obtenir l'assemblage 25 adhésivé qui forme alors le câblé 30.

[0102] Dans un troisième mode de réalisation, le câblé 30 comprend l'assemblage 25 et deux couches de compositions adhésives. Ainsi, après fabrication de l'assemblage 25 écu, on revêt l'assemblage 25 écu d'une couche intermédiaire d'une première composition adhésive thermoréticulable, on traite thermiquement l'assemblage 25 écu revêtu de la couche intermédiaire de façon à réticuler la première composition adhésive pour obtenir un assemblage 25 pré-adhésivé. Puis, on revêt l'assemblage 25 pré-adhésivé d'une couche externe d'une deuxième composition adhésive thermoréticulable et on traite thermiquement l'assemblage 25 pré-adhésivé revêtu de la couche externe de façon à réticuler la deuxième composition adhésive pour obtenir l'assemblage 25 adhésivé qui forme alors le câblé 30.

[0103] Le câblé 30 présente une ténacité apparente supérieure ou égale à 140 daN.mm⁻², de préférence supérieure ou égale à 150 daN.mm⁻² et ici égale à 157 daN.mm⁻². Le câblé 30

présente un diamètre inférieur ou égal à 0,95 mm, de préférence inférieur ou égal à 0,90 mm et plus préférentiellement inférieur ou égal à 0,86 mm et ici égal à 0,84 mm.

[0104] Dans les figures 4 à 6, on a représenté un repère X, Y, Z correspondant aux directions habituelles respectivement axiale (X), radiale (Y) et circonférentielle (Z) d'un pneumatique.

[0105] On a représenté sur la figure 4 un pneumatique, conforme à l'invention et désigné par la référence générale 100. Le pneumatique 100 est sensiblement de révolution autour d'un axe sensiblement parallèle à la direction axiale X. Le pneumatique 100 est ici destiné à un véhicule de tourisme.

[0106] Le pneumatique 100 comporte un sommet 120 comprenant une bande de roulement 200 et une armature de sommet 140 s'étendant dans le sommet 120 selon la direction circonférentielle Z.

[0107] L'armature de sommet 140 comprend une armature de travail 160 comprenant une unique nappe de travail 180 et une armature de frettage 170 comprenant une unique nappe de frettage 190. Ici, l'armature de travail 160 est constituée de la nappe de travail 180 et l'armature de frettage 170 est constituée de la nappe de frettage 190.

[0108] L'armature de sommet 140 est surmontée de la bande de roulement 200. Ici, l'armature de frettage 170, ici la nappe de frettage 190, est radialement intercalée entre l'armature de travail 160 et la bande de roulement 200.

[0109] Le pneumatique 100 comprend deux flancs 220 prolongeant le sommet 120 radialement vers l'intérieur. Le pneumatique 100 comporte en outre deux bourrelets 240 radialement intérieurs aux flancs 220 et comportant chacun une structure annulaire de renfort 260, en l'occurrence une tringle 280, surmontée d'une masse de gomme 300 de bourrage, ainsi qu'une armature de carcasse radiale 320. L'armature de sommet 140 est située radialement entre l'armature de carcasse 320 et la bande de roulement 200. Chaque flanc 220 relie chaque bourrelet 240 au sommet 120.

[0110] L'armature de carcasse 320 comporte une unique nappe de carcasse 340. L'armature de carcasse 320 est ancrée dans chacun des bourrelets 240 par un retournement autour de la tringle 280 de manière à former dans chaque bourrelet 240 un brin aller 380 s'étendant depuis les bourrelets 240 dans les flancs 220 et dans le sommet 120, et un brin retour 400, l'extrémité radialement extérieure 420 du brin retour 400 étant radialement à l'extérieur de la structure annulaire de renfort 260. L'armature de carcasse 320 s'étend ainsi depuis les bourrelets 240 à travers les flancs 220 jusque dans le sommet 120. Dans ce mode de réalisation, l'armature de carcasse 320 s'étend également axialement au travers du sommet 120. L'armature de sommet 140 est radialement intercalée entre l'armature de carcasse 320 et la bande de roulement 200.

[0111] Chaque nappe de travail 180, de frettage 190 et de carcasse 340 comprend une matrice élastomérique dans laquelle sont noyés un ou des éléments de renfort de la nappe correspondante.

5 [0112] En référence à la figure 5, l'unique nappe de carcasse 340 comprend des éléments filaires de renfort de carcasse 440 ancrés dans chaque bourrelet 240 et s'étendent d'un bourrelet à l'autre du pneumatique 100 en passant dans chaque flanc 220 et le sommet 120. Chaque élément filaire de renfort de carcasse 440 fait un angle A_{C1} supérieur ou égal à 55° , de préférence allant de 55° à 80° et plus préférentiellement de 60° à 70° , avec la direction circonférentielle Z du pneumatique 100 dans le plan médian M du pneumatique 100, autrement dit dans le sommet 120.

10 [0113] En référence à la figure 6 qui est une vue simplifiée où, compte tenu de l'échelle, tous les éléments filaires de renfort de carcasse 440 sont représentés parallèles les uns aux autres, chaque élément filaire de renfort de carcasse 440 fait un angle A_{C2} supérieur ou égal à 85° avec la direction circonférentielle Z du pneumatique 100 dans le plan circonférentiel équatorial E du pneumatique 100, autrement dit dans chaque flanc 220.

15 [0114] Dans cet exemple, on prend comme convention qu'un angle orienté dans le sens anti-horaire à partir de la droite de référence, ici la direction circonférentielle Z, est de signe positif et qu'un angle orienté dans le sens horaire à partir de la droite de référence, ici la direction circonférentielle Z, est de signe négatif. En l'espèce, $A_{C1}=+67^\circ$ et $A_{C2}=+90^\circ$.

20 [0115] En référence à la figure 5, l'unique nappe de travail 180 comprend des éléments filaires de renfort de travail 460. L'unique nappe de travail étant délimitée axialement par deux bords axiaux B définissant axialement la largeur L_T de la nappe de travail 180, chaque bord axial B est agencé radialement à l'extérieur de chaque flanc 220. Les éléments filaires de renfort de travail 460 s'étendent d'un bord axial B à l'autre bord axial B de l'unique nappe de travail 180.

25 [0116] Chaque élément filaire de renfort de travail 460 fait un angle A_T supérieur ou égal à 10° , de préférence allant de 30° à 50° et plus préférentiellement de 35° à 45° avec la direction circonférentielle Z du pneumatique 100 dans le plan médian M. Compte tenu de l'orientation définie précédemment, $A_T=-40^\circ$.

30 [0117] L'unique nappe de frettage 190 comprend au moins un élément filaire textile de renfort de frettage 480. En l'espèce, la nappe de frettage 190 comprend un unique élément filaire textile de renfort de frettage 480 enroulé continuellement sur une largeur axiale L_F du sommet 120 du pneumatique 100. Avantagusement, la largeur axiale L_F est inférieure à la largeur L_T de la nappe de travail 180. L'élément filaire textile de renfort de frettage 480 fait un angle A_F strictement inférieur à 10° avec la direction circonférentielle Z du pneumatique 100, de préférence inférieur ou égal à 7° , et plus préférentiellement inférieur ou égal à 5° .

35

En l'espèce, $A_F = +5^\circ$.

[0118] On notera que les éléments filaires de renfort de carcasse 440, de travail 460 et de frettage 480 sont agencés, dans le sommet 120, de façon à définir, en projection sur le plan circonférentiel équatorial E, un maillage triangulaire. Ici, l'angle A_F et le fait que l'orientation de l'angle A_T et l'orientation de l'angle A_{C1} soient opposées par rapport à la direction circonférentielle Z du pneumatique 100, permettent d'obtenir ce maillage triangulaire.

[0119] Chaque élément filaire de renfort de carcasse 440 comprend classiquement deux brins multifilamentaires, chaque brin multifilamentaire étant constitué d'un filé de monofilaments de polyesters, ici de PET, ces deux brins multifilamentaires étant surtordus individuellement à 240 tours.m-1 dans un sens puis retordus ensemble à 240 tours.m-1 dans le sens opposé. Ces deux brins multifilamentaires sont enroulés en hélice l'un autour de l'autre. Chacun de ces brins multifilamentaires présente un titre égal à 220 tex.

[0120] Chaque élément filaire de renfort de travail 460 est un assemblage de deux monofilaments en acier présentant chacun un diamètre égal à 0,30 mm, les deux monofilaments en acier étant enroulés l'un avec l'autre au pas de 14 mm.

[0121] L'élément filaire textile de renfort de frettage 480 est formé par le câblé 30 selon l'invention décrit précédemment.

[0122] On fabrique le pneumatique 100 selon le procédé décrit ci-dessous.

[0123] Tout d'abord, on fabrique la nappe de travail 180 et la nappe de carcasse 340 en agençant parallèlement les uns aux autres les éléments filaires de renfort de chaque nappe et en les noyant, par exemple par calandrage, dans une composition non réticulée comprenant au moins un élastomère, la composition étant destinée à former une matrice élastomérique une fois réticulée. On obtient une nappe dite droite, dans laquelle les éléments filaires de renfort de la nappe sont parallèles les uns aux autres et sont parallèles à la direction principale de la nappe. Puis, si nécessaire, on découpe des portions de chaque nappe droite selon un angle de découpe et on aboute ces portions les unes aux autres de façon à obtenir une nappe dite à angle, dans laquelle les éléments filaires de renfort de la nappe sont parallèles les uns aux autres et forment un angle avec la direction principale de la nappe égal à l'angle de découpe.

[0124] Puis, on met en œuvre un procédé d'assemblage tel que décrit dans EP1623819 ou bien dans FR1413102.

[0125] Lors de ce procédé d'assemblage, on agence l'armature de frettage 170, ici la nappe de frettage 190, radialement à l'extérieur de l'armature de travail 160. En l'espèce, dans une première variante, on fabrique une bandelette de largeur B significativement inférieure à L_F , dans laquelle l'élément filaire textile de renfort de frettage 480 formé par le câblé 30 selon l'invention est noyé dans une composition non réticulée et on enroule hélicoïdalement la

bandelette sur plusieurs tours de façon à obtenir la largeur axiale L_F . Dans une deuxième variante, on fabrique la nappe de frettage 190 présentant une largeur L_F d'une façon analogue aux nappes de carcasse et de travail et on enroule sur un tour la nappe de frettage 190 sur l'armature de travail 160. Dans une troisième variante, on enroule l'élément
5 filaire textile de renfort de frettage 480 formé par le câblé 30 selon l'invention radialement à l'extérieur de la nappe de travail 180, puis on dépose dessus une couche d'une composition dans laquelle sera noyé l'élément filaire textile de renfort de frettage 480 formé par le câblé 30 selon l'invention lors de la cuisson du pneumatique. Dans les trois variantes, on noie
10 l'élément filaire textile de renfort adhésivé 480 formé par le câblé 30 selon l'invention dans une composition pour former, à l'issue du procédé de fabrication du pneumatique, la nappe de frettage 190 comprenant l'élément filaire textile de renfort de frettage 480 formé par le câblé 30 selon l'invention.

[0126] Après une étape de pose de la bande de roulement 200, on obtient alors le pneumatique dans lequel les compositions des matrices élastomériques ne sont pas encore
15 réticulées et sont dans un état cru. On parle alors d'une ébauche crue du pneumatique.

[0127] Enfin, on réticule les compositions, par exemple par cuisson ou vulcanisation, afin d'obtenir le pneumatique dans lequel les compositions présentent un état réticulé. Lors de cette étape de cuisson, on expande radialement, circonférentiellement et axialement le pneumatique dont les matrices élastomériques sont à l'état cru, par exemple par mise sous
20 pression d'une membrane de gonflage, de façon à plaquer le pneumatique contre des surfaces d'un moule de cuisson.

[0128] ESSAIS COMPARATIFS

[0129] On a procédé à deux séries de tests comparatifs.

[0130] Dans une première série de tests, on a comparé des câblés de construction connue
25 et des câblés à triple torsion du pneumatique selon l'invention afin de démontrer les propriétés en traction et en endurance notablement améliorées.

[0131] Dans une deuxième série de tests, on a comparé des câblés à triple torsion du pneumatique selon l'invention afin d'optimiser l'endurance en flexion-compression tout en
30 contenant le diamètre du câblé et en limitant les modifications à apporter sur les installations de retordage existantes.

[0132] PREMIERE SERIE DE TESTS

[0133] Essais de traction

[0134] Grâce à leur construction spécifique, les câblés de l'invention présentent des
35 propriétés en traction notablement améliorées, comme le démontrent les exemples de réalisation qui suivent.

[0135] Cinq essais de traction différents (Essais N°1 à N°5) ont été conduits avec fabrication au total de 11 câblés de constructions différentes, conformes ou non conformes à l'invention, à base soit de polyamide aliphatique, soit de polyamide aromatique ou de copolyamide aromatique.

5 [0136] La nature de chaque exemple de câblé (« T » pour témoin, « C » pour comparatif et « I » pour conforme à l'invention), le matériau utilisé (« N » pour polyamide aliphatique, ici le nylon, « A » pour polyamide aromatique, ici l'aramide), sa construction et ses propriétés finales sont résumés dans le tableau 1 annexé.

10 [0137] Les filés de départ sont bien entendu disponibles commercialement, par exemple pour le nylon vendus par la société Kordsa sous la dénomination « T728 », ou par la société PHP sous les dénominations « Enka 140HRT ou « Enka 444HRST », pour l'aramide par la société DuPont sous la dénomination « Kevlar » ou par la société Teijin sous la dénomination « Twaron ».

15 [0138] Comme déjà expliqué, la ténacité est la force à la rupture rapportée au titre, elle est exprimée en cN/tex. Est également indiquée la ténacité apparente (en daN/mm²), dans ce cas la force à la rupture est rapportée au diamètre apparent noté Ø qui est mesuré selon la méthode qui suit.

20 [0139] Pour chaque essai, force rupture, ténacité et ténacité apparente ont été également indiquées en valeurs relatives, la base 100 étant retenue pour le câblé témoin de chacun des cinq essais.

[0140] Les câblés témoins (notés «T» dans le tableau 1) se caractérisent tous par une construction conventionnelle à double torsion T1, T2; les autres câblés (comparatifs non conformes à l'invention, ou conformes à l'invention) se caractérisent tous par une construction non conventionnelle à triple torsion T1, T2, T3. Seuls les câblés C8, C9 et C11 sont conformes à l'invention et cumulent la caractéristique de triple torsion et le fait d'être constitués de filés constitués de monofilaments élémentaires en polyamide aromatique ou en copolyamide aromatique.

30 [0141] Pour aider à la lecture de ce tableau 1, on notera ici que par exemple que la construction notée « N47/-/3/4 » du câblé C1 témoin signifie que ce câblé est un câblé à double torsion (T1, T2) qui est issu simplement d'une opération de torsion (T2, D2 ou S) de 4 brins différents qui ont été chacun préparés préalablement par une opération de torsion en sens inverse (T1, D1 ou Z) individuelle de 3 filés de nylon (N) de titre 47 tex.

35 [0142] La construction notée « N47/1/3/4 » du câblé C2 signifie que ce câblé est un câblé à triple torsion (T1, T2, T3) qui est issu d'une opération de torsion finale (T3, D2 ou S) de 4 brins différents qui ont été chacun préparés préalablement par une opération de torsion intermédiaire (T2) en sens inverse (D1 ou Z) de 3 pré-brins, chacun de ces 3 pré-brins

consistant en 1 filé unique de nylon (N) de titre 47 tex qui a été tordu préalablement sur lui-même au cours d'une première opération de torsion T1 dans la même direction (D1 ou Z) que pour les pré-brins.

5 [0143] Les 5 exemples de câblés témoins («T») C1, C3, C5, C7 et C10 se caractérisent tous par une construction à double torsion; ils ont été fabriqués par assemblage de 2, 3 ou 4 brins selon une (deuxième) torsion finale (T2) variant selon les cas de 150 à 300 t/m, correspondant à un coefficient de torsion K2 variant de 175 à 215 et une direction D2 (sens S). De manière conventionnelle, chacun de ces brins avait été préalablement fabriqué par une (première) torsion initiale (notée T1) de 150 à 300 t/m, selon les cas, d'un filé sur lui-même selon la direction opposée D1 (sens Z).

10 [0144] Les 3 exemples de câblés selon l'invention C8, C9 et C11 (aussi notés «I») et en gras dans le tableau 1) se caractérisent par une construction à triple torsion T1, T2, T3 (dans ces exemples, Z/Z/S); ils ont été fabriqués par assemblage de 3 ou 4 brins selon une torsion finale (notée T3) de 150 ou 300 t/m (K3 de 203 ou 215) et une direction D2 (sens S). Conformément à l'invention, chacun de ces brins avait été préalablement fabriqué par assemblage de 3 pré-brins selon une torsion T2 (110, 180 ou 240 t/m) et une direction opposée D1 (sens Z), chacun de ces pré-brins ayant été lui-même préparé préalablement par une torsion T1 (respectivement 40, 120 ou 60 t/m) d'un filé sur lui-même, selon la direction D1 (sens Z).

20 [0145] Quant aux 3 exemples comparatifs (notés «C») dans le tableau 1) de câblés non conformes à l'invention C2, C4 et C6, ils se caractérisent tous par une construction à triple torsion T1, T2, T3. A la différence des câblés conformes à l'invention, les filés constitutifs de ces câblés étaient tous des filés en nylon et non des filés aramides.

25 [0146] Il est important de noter que tous les câblés de ces exemples se caractérisent, quels que soient le matériau (nylon ou aramide) et le titre (47, 94, 140, 55 ou 330 tex) de leurs filés de départ, par des coefficients de torsion finaux (respectivement K2 ou K3 selon que le câblé présente une construction à double torsion T1, T2, ou à triple torsion T1, T2, T3) qui sont très proches, de valeur moyenne égale à environ 195 (variant de 175 à 215).

30 [0147] A la lecture détaillée de ce tableau 1, on note tout d'abord, pour les essais 1 à 3, tous conduits avec des filés en nylon (Mi de 440 cN/tex environ), que le passage de la double torsion (C1, C3 et C5) à la triple torsion (C2, C4 et C6) ne s'accompagne d'aucune modification notable de la force rupture ni des autres propriétés (\emptyset , titre, ténacité).

35 [0148] Par contre, pour les essais 4 et 5, conduits avec des filés aramides, plus précisément des filés en « Kevlar » de 55 tex ou de 330 tex (Mi de 4000 cN/tex environ), on peut observer que le passage de la construction double torsion (respectivement C7 et C10) à la construction triple torsion (respectivement C8 et C9 d'une part, C11 d'autre part), toutes

choses égales par ailleurs, s'accompagne de manière inattendue :

- d'une amélioration de 6% (câblé C9) à 16% (câblé C11) de la force à la rupture et de 8% (câblé C9) à 17% (câblé C11) de la ténacité, ce qui est très significatif pour l'homme du métier ;

5 - combinée à une diminution notable du diamètre apparent \emptyset et du titre, indicateurs clairs d'une meilleure compacité des câblés selon l'invention et *in fine* de la qualité de ces renforts, grâce à leur construction très spécifique ;

- le tout se traduisant finalement par une augmentation variant de 12% (câblé C9) à 26% (câblé C11) de la ténacité apparente.

10 **[0149]** En résumé, l'invention permet donc, pour une même torsion finale donnée, d'améliorer les propriétés de compacité, de force à la rupture et de ténacité des câblés utilisant des filés constitués de monofilaments en polyamide aromatique ou en copolyamide aromatique.

15 **[0150]** En outre et de manière tout aussi surprenante, leur construction nouvelle leur confère une endurance en compression ou flexion-compression qui elle aussi est notablement améliorée, comme attesté par les résultats des essais d'endurance qui suivent.

[0151] Essais d'endurance en compression (« Disc Fatigue Test ») ou en flexion-compression (« Shoe Shine Test »)

20 **[0152]** Pour des câblés destinés notamment à renforcer des structures de pneumatiques, la résistance à la fatigue peut être analysée en soumettant ces câblés à divers tests de laboratoire connus, notamment au test de fatigue connu sous le nom de test « courroie » parfois nommé « Shoe Shine test », ou encore au test de fatigue dit "Disc Fatigue Test" (voir par exemple EP 848 767, US 2 595 069, US 4 902 774, norme ASTM D885-591 révisée 25 67T), tests dans lesquels les câblés, préalablement encollés, sont incorporés dans un article en caoutchouc que l'on vulcanise.

30 **[0153]** Le principe du test « courroie », tout d'abord, est le suivant : la courroie comprend deux couches d'éléments filaires textiles, la première couche comprenant les câblés dont on souhaite évaluer la performance noyés au pas de 1,25 mm dans deux skims de composition de 0,4 mm chacun et une deuxième couche de rigidification permettant d'éviter l'allongement de la première couche, cette deuxième couche comprenant des éléments filaires textiles relativement rigides et comprenant deux brins en aramide de 167 tex chacun retordus ensemble à une torsion de 315 tours par mètre et noyés au pas de 0,9 mm dans deux skims de composition de 0,3 mm chacun. L'axe de chaque câblé est orienté selon la 35 direction longitudinale de la courroie. On fait ensuite subir à cette courroie les sollicitations suivantes: on entraîne de façon cyclique, à l'aide d'un système bielle-manivelle, la courroie

autour d'un galet de diamètre donné, de telle sorte que chaque portion élémentaire de la courroie soit soumise à une tension de 15 daN et subisse des cycles de variation de courbure qui la font passer d'un rayon de courbure infini à un rayon de courbure donné et ceci pendant 190 000 cycles, à une fréquence de 7 Hz. Cette variation de courbure de la courroie fait subir au câblé de la couche intérieure, celle la plus proche du galet, un taux de compression géométrique donné selon le diamètre du galet choisi. A la fin de ces sollicitations, on extrait par décorticage les câblés de la couche intérieure et on mesure la force rupture résiduelle des câblés fatigués.

[0154] Le « *Disc Fatigue Test* » est un autre test bien connu de l'homme du métier, il consiste essentiellement à incorporer des câblés à tester dans des blocs de caoutchouc, puis, après cuisson, à fatiguer les éprouvettes de gomme ainsi constituées en compression, entre deux disques tournants, un très grand nombre de cycles (dans les exemples qui suivent, 600 000 cycles à 33 cycles/s). Après fatigue, les câblés sont extraits des éprouvettes et on mesure leur force rupture résiduelle.

[0155] Tout d'abord, les câblés C1 à C4, et C7 non conformes à l'invention et les câblés C8 et C9 conformes à l'invention des essais précédents ont été soumis d'une part au « *Disc Fatigue Test* » avec un taux de compression géométrique maximal de l'éprouvette d'environ 16% (angle de 3° entre les deux disques), d'autre part au « *Shoe Shine test* » avec un taux de compression géométrique du câblé de la couche intérieure d'environ 12% (galet de 20 mm).

[0156] Dans les deux cas, on a mesuré, sur les câblés extraits après fatigue, les forces à la rupture (F_r) résiduelles indiquées en valeurs relatives dans le tableau 2 annexé. Pour les deux conditions de fatigue, la base 100 a été retenue pour la force à la rupture (F_r) résiduelle mesurée sur les câblés témoins (« T ») à double torsion T1, T2. Une valeur supérieure à 100 indique une force rupture résiduelle qui est augmentée, par conséquent une endurance qui est améliorée par rapport au témoin correspondant.

[0157] A la lecture détaillée de ce tableau 2, on note tout d'abord que, pour les essais 1 et 2 conduits avec des filés en nylon, le passage de la double torsion (respectivement C1 et C3) à la triple torsion (respectivement C2 et C4), et ceci quel que soit le type de test (*Disc Fatigue Test* ou *Shoe Shine Test*), ne s'accompagne d'aucune modification notable compte tenu de la précision habituelle sur ces types de tests, en tout cas pas d'une amélioration quelconque, de l'endurance en compression ou en flexion-compression.

[0158] Par contre, pour l'essai 4, conduit avec des filés aramides, on constate de manière surprenante que le passage de la construction double torsion (câblé C7) à la construction triple torsion (câblés C8 et C9), toutes choses égales par ailleurs, s'accompagne de manière inattendue d'une amélioration tout à fait notable (variant de 20% à 62% selon les cas) de la

force à la rupture résiduelle, pour chacun des deux tests de fatigue.

[0159] On note en particulier que dans le cas du câblé C9 selon l'invention, dans lequel T2 est comprise entre 0,4 et 0,8 fois (en l'occurrence, ici 0,6 fois) T3, l'endurance est encore améliorée par rapport au câblé C8 selon l'invention pour lequel T2 ne vérifie pas cette relation.

[0160] Les essais ci-dessus ont été complétés par un essai d'endurance supplémentaire (essai 6 du tableau 2) conduit sur deux autres câblés C12 (témoin) et C13 (invention), à base d'aramide comme pour l'essai 4 précédent, présentant tous deux un coefficient de torsion final (respectivement K2 ou K3) identique (égal à environ 180) à ceux retenus pour les témoins en nylon des essais 1 à 3 précédents.

[0161] De manière analogue aux constructions commentées précédemment, la construction notée « A55/-/3/3 » du câblé C12 témoin signifie que ce câblé est un câblé à double torsion (T1, T2) qui est issu simplement d'une opération de torsion (T2 de 310 t/m, D2 ou S) de 3 brins différents qui ont été chacun préparés préalablement par une opération de torsion individuelle en sens inverse (T1 de 310 t/m, D1 ou Z) de 3 filés aramide (A) de titre 55 tex.

[0162] Comparativement, pour la construction notée « A55/1/3/3 » du câblé C13 conforme à l'invention, le câblé concerné est un câblé à triple torsion (T1, T2, T3) qui est issu d'une opération de torsion finale (T3 de 310 t/m, D2 ou S) de 3 brins différents qui ont été chacun préparés préalablement par une opération de torsion intermédiaire (T2 de 185 t/m) en sens inverse (D1 ou Z) de 3 pré-brins, chacun des pré-brins consistant en 1 filé unique aramide (A) de titre 55 tex qui a été tordu préalablement sur lui-même au cours d'une première opération de torsion T1 (125 t/m) dans la même direction D1 (Z).

[0163] Les résultats obtenus ont été ajoutés au tableau 2, ils confirment bien la supériorité du câblé C13 de l'invention à triple torsion, par rapport au câblé C12 témoin à double torsion, avec une augmentation tout à fait notable de la force à la rupture résiduelle, pour chacun des deux tests de fatigue, particulièrement importante pour le test courroie.

[0164] En conclusion, grâce à l'invention, il est possible, pour une même torsion finale donnée, d'améliorer non seulement les propriétés de compacité, de force à la rupture et de ténacité des câblés utilisant des filés constitués de monofilament en polyamide aromatique ou en copolyamide aromatique, mais encore leur endurance en compression ou flexion-compression, et ainsi permettre d'obtenir un pneumatique comprenant une unique nappe de travail endurant.

[0165] DEUXIEME SERIE DE TESTS

[0166] On a comparé cinq câblés à triple torsion de constructions différentes, non optimisés au vu des critères d'endurance en flexion-compression, de diamètre et de limitation des

modifications à apporter sur les installations de retordage existantes. mais conformes à l'invention (câblés E1, E2, E3) et optimisés au vu de ces critères et conformes à l'invention (câblés E4 et 30).

5 **[0167]** La construction de chaque câblé ainsi que ses propriétés finales sont résumés dans le tableau 3 ci-dessous.

[0168] Les filés de départ sont bien entendu disponibles commercialement, ici vendu par la société DuPont sous la dénomination « Kevlar » ou par la société Teijin sous la dénomination « Twaron ».

10 **[0169]** Pour chaque câblé, on a mesuré la force rupture (F_r) et le diamètre apparent (\emptyset). On en a déduit la ténacité apparente (σ). On a également indiqué les valeurs en base 100 par rapport au câblé E1 de la force à rupture et de la ténacité apparente.

15 **[0170]** On a également indiqué la densité de câblés et le pas de pose nécessaire à l'obtention d'une nappe dont le coefficient de calandrabilité varie de 4,8 à 4,9, ces deux valeurs étant non significativement différentes et correspondant à une nappe fabricable dans des conditions industrielles courantes et présentant des ponts de matière polymérique correctement formés entre les câblés adjacents. Le coefficient de calandrabilité est défini comme le rapport entre le diamètre du câblé et la différence entre le pas de pose dans la nappe et le diamètre du câblé. Pour les nappes envisagées, on a également calculé la force à rupture de cette nappe (R_n) exprimée en daN par mm de nappe.

20 **[0171]** On a également évalué l'endurance en flexion-compression d'une façon analogue à celle de la première série de tests. Ainsi, la courroie testée comprend deux couches d'éléments filaires textiles, la première couche comprenant les câblés dont on souhaite évaluer la performance noyés au pas de 1,25 mm dans deux skims de composition de 0,4 mm chacun et une deuxième couche de rigidification permettant d'éviter l'allongement de la
25 première couche, cette deuxième couche comprenant des éléments filaires textiles relativement rigides et comprenant deux brins en aramide de 167 tex chacun retordus ensemble à une torsion de 315 tours par mètre et noyés au pas de 0,9 mm dans deux skims de composition de 0,3 mm chacun. L'axe de chaque câblé est orienté selon la direction longitudinale de la courroie. On fait ensuite subir à cette courroie les sollicitations suivantes :
30 on entraîne de façon cyclique, à l'aide d'un système bielle-manivelle, la courroie autour d'un galet de diamètre donné, de telle sorte que chaque portion élémentaire de la courroie soit soumise à une tension de 15 daN et subisse des cycles de variation de courbure qui la font passer d'un rayon de courbure infini à un rayon de courbure donné, ici 20 mm, et ceci pendant 190 000 cycles, à une fréquence de 7 Hz. Cette variation de courbure de la
35 courroie fait subir au câblé de la couche intérieure, celle la plus proche du galet, un taux de compression géométrique donné selon le diamètre du galet choisi. A la fin de ces

sollicitations, on extrait par décortilage les câblés de la couche intérieure et on mesure la force rupture résiduelle des câblés fatigués. On en déduit la ténacité apparente résiduelle (σ') ainsi que la déchéance exprimée en % de la ténacité apparente perdue au cours du test. Plus la déchéance est élevée, moins bon en endurance est le câblé.

5 **[0172]** La construction notée «A55/1/3/4– Z120/Z180/S300 » du câblé E1 signifie que ce câblé est un câblé à triple torsion (T1, T2, T3) qui est issu d'une opération de torsion finale ($T3=300 \text{ tours.m}^{-1}$, sens S) de 4 brins différents qui ont été chacun préparés préalablement par une opération de torsion intermédiaire ($T2=180 \text{ tours.m}^{-1}$) en sens inverse (sens Z) de 3 pré-brins, chacun de ces 3 pré-brins consistant en 1 filé unique constitué de monofilaments
10 élémentaires en polyamide aromatique, ici l'aramide (A) de titre 55 tex qui a été tordu préalablement sur lui-même au cours d'une première opération de torsion $T1=120 \text{ tours.m}^{-1}$ dans la même direction (sens Z) que pour les pré-brins. Les autres notations des câblés E2 à E4 et 30 permettent d'identifier *mutatis mutandis* les constructions correspondantes à ces câblés.

15 **[0173]** Il est important de noter que tous les câblés E1 à E4 et 30 se caractérisent par des coefficients de torsion finaux K3 qui sont très proches et qui permettent de s'assurer que les propriétés supérieures du câblés optimisé sont dues à la combinaison spécifique du titre de ses filés et des valeurs de N et M et pas à d'autres caractéristiques, comme par exemple les torsions T1, T2 et T3.

20 **[0174]** A l'exception des câblés E1 et 30, aucun des câblés testé n'est à base de filés constitué de monofilaments élémentaires en polyamide aromatique ou en copolyamide aromatique, et présentant un titre allant de 45 à 65 tex, ici allant de 50 à 60 tex et égal à 55 tex. Les câblés E2 à E4 présentent tous des filés présentant des titres plus élevés. Seul le câblé 30 optimisé présente une construction dans laquelle $M=3$ et $N=3$ et dans laquelle
25 chaque filé présente un titre allant de 45 à 65 tex. Par ailleurs, seul le câblé 34 également optimisé présente une construction dans laquelle $M=2$ et $N=3$ et dans laquelle chaque filé présente un titre allant de 90 à 130 tex, ici allant de 100 à 120 tex et égal à 110 tex.

[0175] En effet, le câblé E1 présente une construction dans laquelle $M=3$ et $N=4$ ce qui a pour effet d'obtenir la meilleure force à rupture F_r et la meilleure ténacité apparente σ d'entre
30 celles des câblés testés. Néanmoins, la construction $M=3$ et $N=4$ a aussi pour effet, d'une part, de rendre ce câblé coûteux à fabriquer car nécessitant de nombreuses modifications aux installations de retordage existantes et, d'autre part, soit d'utiliser un procédé de fabrication relativement long, soit d'utiliser de nombreuses machines de retordage simultanément du fait que ce câblé est à base de 12 filés. En outre, et surtout, la déchéance
35 du câblé E1 est la plus importante des câblés testés.

[0176] Le câblé E2 présente une construction dans laquelle $N=M=2$. Afin d'essayer de

compenser un nombre relativement faible de filés, le câblé E2 comprend des filés présentant un titre égal à 167 tex. La construction $N=M=2$ du câblé E2 permet, d'une part, sa fabrication sur les installations de retordage existantes sans modifications de celles-ci, et d'autre part, un procédé à la fois relativement rapide et nécessitant un nombre très réduit de machines en raison du nombre très réduit de filés à base du câblé (4 pour le câblé E2 contre 12 pour le câblé E1). Néanmoins, l'utilisation d'un titre relativement élevé conduit, d'une part, à une ténacité apparente σ la plus faible des câblés testés et, d'autre part, à un diamètre relativement élevé et donc à une force à rupture de nappe R_n relativement faible. En outre, la déchéance du câblé E2 est relativement élevée.

[0177] Le câblé E3 présente une construction dans laquelle $M=2$ et $N=3$ de sorte qu'il est possible de réduire le titre de chaque filé par rapport au câblé E2. La construction $M=2$ et $N=3$ du câblé E3 permet, d'une part, sa fabrication sur les installations de retordage existantes sans modifications de celles-ci, et d'autre part, un procédé à la fois relativement rapide et nécessitant un nombre réduit de machines en raison du nombre réduit de filés à base du câblé (6 pour le câblé E3 contre 12 pour le câblé E1). Ainsi, le câblé E3 présente un diamètre relativement faible mais au prix d'une ténacité apparente σ plus faible que le câblé E1 et d'une résistance de nappe R_n comparable à celle du câblé E2, c'est-à-dire relativement faible. En outre, la déchéance du câblé E3 est relativement élevée.

[0178] Le câblé E4 présente une construction dans laquelle $M=2$ et $N=3$ de sorte qu'il est possible de réduire le titre de chaque filé par rapport au câblé E2 et de l'augmenter par rapport au câblé E1. Comme pour le câblé E3, la construction $M=2$ et $N=3$ du câblé E4 permet, d'une part, sa fabrication sur les installations de retordage existantes sans modifications de celles-ci, et d'autre part, un procédé à la fois relativement rapide et nécessitant un nombre réduit de machines en raison du nombre réduit de filés à base du câblé (6 pour le câblé E4 contre 12 pour le câblé E1). Ainsi, le câblé E4 présente un diamètre plus élevé que celui du câblé E3 et équivalent au câblé E1. Néanmoins, en raison d'une force à rupture F_r plus élevée que celles des câblés E2 et E3, la nappe incorporant le câblé E4 présente une force à rupture de nappe R_n plus élevée que les nappes incorporant les câblés E2 et E3. Contrairement aux câblés E1, E2 et E3, le câblé E4 présente une déchéance largement améliorée. Même s'il présente un diamètre plus grand que celui du câblé 30, le câblé E4 présente un compromis très intéressant entre diamètre réduit, endurance améliorée et facilité de fabrication.

[0179] Enfin, le câblé 30 optimisé présente le meilleur compromis entre diamètre réduit, endurance améliorée et facilité de fabrication. En effet, contrairement au câblé E1, la construction du câblé 30 optimisé est telle que $M=N=3$ permettant, d'une part, sa fabrication sur les installations de retordage existantes sans modifications de celles-ci et d'autre part,

un procédé à la fois rapide et ne nécessitant pas beaucoup de machines en raison du nombre réduit de filés à base du câblé (9 pour le câblé 30 optimisé contre 12 pour le câblé E1). Contrairement aux câblés E2 et E4, le diamètre du câblé 30 optimisé est plus petit que celui du câblé E1. Un tel diamètre permet ainsi de réduire les épaisseurs de nappe, la masse de celle-ci, l'hystérèse du pneumatique et donc la résistance au roulement du pneumatique. Egalement en tant que conséquence du diamètre réduit, contrairement aux câblés E2, E3 et E4, le câblé 30 optimisé présente une ténacité apparente équivalente à celle du câblé E1. De plus, contrairement aux câblés E2 et E3, la force à rupture de nappe R_n est maintenue à un niveau satisfaisant par rapport au câblé E1. Enfin, et surtout, le câblé 30 optimisé présente une endurance largement supérieure à celles des câblés E1, E2 et E3.

[0180] En conclusion, grâce à cette optimisation, il est désormais possible, pour une même torsion finale donnée, d'améliorer non seulement les propriétés de compacité et d'endurance en flexion-compression, ainsi que d'optimiser encore l'architecture des pneumatiques que ces câblés sont susceptibles de renforcer sans pour autant avoir, d'une part, à apporter de nombreuses modifications aux installations de fabrication existantes et, d'autre part, en mettant en œuvre un procédé à la fois relativement rapide et ne nécessitant pas un nombre trop important de machines en raison du nombre raisonnables de filés à base du câblé.

N° Essai	Réf. Câblé	Nature Câblé	Construction du Câblé	Torsions t/m			Coefficient de torsion			Propriétés mécaniques						
				T1	T2	T3	K1	K2	K3	Force rupture	Ø apparent	Titre	Ténacité	Ténacité apparente		
1	C1	T	N47/-3/4	0	250Z	250S	0	88	176	35,3	100	638	55	100	41	100
				100Z	150Z	250S	20	53	176	34,1	97	642	53	96	42	102
2	C3	T	N94/-2/3	0	260Z	260S	0	106	183	41,2	100	636	65	100	50	100
				100Z	160Z	260S	29	65	183	42,3	103	640	66	102	50	100
3	C5	T	N140/-2/2	0	250Z	250S	0	124	175	44,5	100	613	73	100	54	100
				100Z	150Z	250S	35	74	175	43,5	98	608	72	99	52	96
4	C7	T	A55/-3/4	0	300Z	300S	0	102	203	110,6	100	777	142	100	122	100
				60Z	240Z	300S	12	81	203	119,4	108	764	156	110	143	117
				120Z	180Z	300S	23	61	203	116,9	106	765	153	108	137	112
5	C10	T	A330/-3/3	0	150Z	150S	0	124	215	404,2	100	3482	116	100	84	100
				40Z	110Z	150S	19	91	215	467,8	116	3428	136	117	106	126

Tableau 1

N° Essai	Réf. Câblé	Nature Câblé	Construction du Câblé	Torsions t/m						Coefficient de torsion			"Disc Fatigue Test"		"Shoe Shine Test"	
				T1	T2	T3	T1	T2	T3	K1	K2	K3	Fr résiduelle	Fr résiduelle		
1	C1	T	N47/-3/4	0	250Z	250S	0	88	176			100		100		
	C2	C	N47/1/3/4	100Z	150Z	250S	20	53	176			95		97		
2	C3	T	N94/-2/3	0	260Z	260S	0	106	183			100		100		
	C4	C	N94/1/2/3	100Z	160Z	260S	29	65	183			97		99		
4	C7	T	A55/-3/4	0	300Z	300S	0	102	203			100		100		
	C8	I	A55/1/3/4	60Z	240Z	300S	12	81	203			120		136		
	C9	I	A55/1/3/4	120Z	180Z	300S	23	61	203			125		162		
6	C12	T	A55/-3/3	0	310Z	310S	0	105	182			100		100		
	C13	I	A55/1/3/3	125Z	185Z	310S	24	63	182			111		193		

Tableau 2

	E1	E2	E3	E4	30
Dénomination	A55/1/3/4 Z120/Z180/S300	A167/1/2/2 Z120/Z180/S300	A84/1/2/3 Z120/Z180/S300	A110/1/2/3 Z120/Z180/S300	A55/1/3/3 Z140/Z200/S340
Titre de chaque filé	55	167	84	110	55
M	3	2	2	2	3
N	4	2	3	3	3
T1 (tours.m⁻¹)	120	120	120	120	140
T2 (tours ; m⁻¹)	180	180	180	180	200
T3 (tours ; m⁻¹)	300	300	340	300	340
K1	23	41	29	33	27
K2	61	87	61	70	68
K3	203	204	201	203	199
Fr (daN)	116.5	88.1	73.7	99.7	87.0
Fr (base 100)	100	76	63	86	75
Diamètre ϕ (mm)	0.96	1.01	0.84	0.97	0.84
σ (daN/mm²)	161	110	133	135	157
σ (base 100)	100	68	83	84	98
Densité (câblés/dm)	86	81	99	86	98
Pas de pose (mm)	1.16	1.22	1.01	1.17	1.01
Coefficient de calandrabilité	4.8	4.8	4.9	4.9	4.9
Rn (daN/mm)	100.4	72.2	72.9	85.2	86.1
σ' (daN/mm²)	90	65	82	90	109
Déchéance (%)	44	41	38	33	31

Tableau 3

REVENDICATIONS

1. Pneumatique (100) comprenant un sommet (120) comprenant une bande de roulement (200), deux flancs (220), deux bourrelets (240), chaque flanc (220) reliant chaque bourrelet (240) au sommet (120), une armature de sommet (140) s'étendant dans le sommet (120) selon une direction circonférentielle (Z) du pneumatique (100), l'armature de sommet (140) comprenant une armature de frettage (170) comprenant une unique nappe de frettage (190) comprenant au moins un élément filaire textile de renfort de frettage (480) faisant un angle strictement inférieur à 10° avec la direction circonférentielle (Z) du pneumatique (10), le pneumatique comprenant une armature de carcasse (320) ancrée dans chacun des bourrelets (240) et s'étendant dans les flancs (220) et dans le sommet (120), l'armature de sommet (140) étant radialement intercalée entre l'armature de carcasse (320) et la bande de roulement (200),
l'armature de carcasse (320) comprend une unique nappe de carcasse (340), l'unique nappe de carcasse (340) comprenant des éléments filaires de renfort de carcasse (440), l'armature de sommet (140) comprend une armature de travail (160) comprenant une unique nappe de travail (180), l'unique nappe de travail (180) comprend des éléments filaires de renfort de travail (460),
le ou les éléments filaires textiles de renfort de frettage (480), les éléments filaires de renfort de travail (460) et les éléments filaires de renfort de carcasse (440) sont agencés de façon à définir, en projection sur le plan circonférentiel équatorial (E), un maillage triangulaire,
le ou chaque élément filaire textile de renfort de frettage (480) étant formé par un câblé (30) à triple torsion (T1, T2, T3), comportant un assemblage constitué de $N > 1$ brins (20, 20a, 20b, 20c) retordus ensemble selon une torsion T3 et une direction D2, chaque brin étant constitué de $M > 1$ pré-brins (10, 10a, 10b, 10c), eux-mêmes tordus ensemble selon une torsion T2 (T2a, T2b, T2c) et une direction D1 opposée à D2, chaque pré-brin consistant lui-même en un filé (5) qui a été tordu préalablement sur lui-même selon une torsion T1 (T1a, T1b, T1c) et la direction D1, et dans lequel au moins la moitié des N fois M filés (5) est constituée de monofilaments élémentaires en polyamide aromatique ou en copolyamide aromatique.
2. Pneumatique (100) selon la revendication précédente, dans lequel chaque filé (5) est constitué de monofilaments élémentaires en polyamide aromatique ou en copolyamide aromatique.
3. Pneumatique (100) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel N va de 2 à 6, de préférence de 2 à 4.

4. Pneumatique (100) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel M va de 2 à 6, de préférence de 2 à 4.
5. Pneumatique (100) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel la torsion T1 exprimée en tours par mètre va de 10 à 350, de préférence de 20 à 200.
- 5 6. Pneumatique (100) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel chaque pré-brin présente un coefficient de torsion K1 allant de 2 à 80, de préférence de 6 à 70.
7. Pneumatique (100) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel la torsion T2 exprimée en tours par mètre va de 25 à 470, de préférence de 35 à 400.
- 10 8. Pneumatique (100) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel chaque brin présente un coefficient de torsion K2 allant de 10 à 150, de préférence de 20 à 130.
9. Pneumatique (100) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel la torsion T3 exprimée en tours par mètre va de 30 à 600, de préférence de 80 à 500.
- 15 10. Pneumatique (100) selon l'une quelconque des revendications précédentes, présentant un coefficient de torsion K3 allant de 50 à 500, de préférence de 80 à 230.
11. Pneumatique (100) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel T2 est supérieure à T1.
12. Pneumatique (100) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel T3 est supérieure à T2.
- 20 13. Pneumatique (100) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel la somme T1+T2 va de 0,8 fois T3 à 1,2 fois T3, de préférence de 0,9 fois T3 à 1,1 fois T3 et plus préférentiellement la somme T1+T2 est égale à T3.
- 25 14. Pneumatique (100) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel chaque élément filaire de renfort de carcasse (440) fait un angle A_{C1} supérieur ou égal à 55° , de préférence allant de 55° à 80° et plus préférentiellement de 60° à 70° , avec la direction circonférentielle (Z) du pneumatique (100) dans le plan médian (M) du pneumatique (100).
- 30 15. Pneumatique (100) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel chaque élément filaire de renfort de carcasse (440) fait un angle A_{C2} supérieur ou égal à 85° avec la direction circonférentielle (Z) du pneumatique (100) dans le plan circonférentiel équatorial (E) du pneumatique (100).

Fig. 1

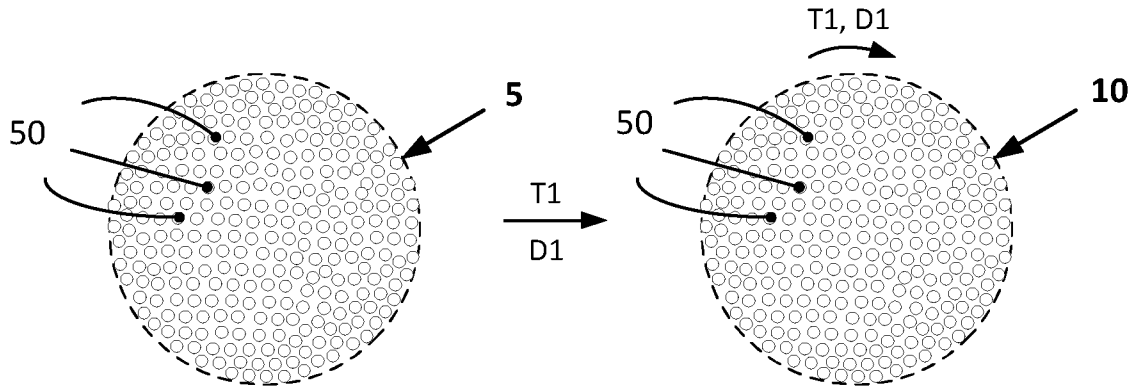


Fig. 2

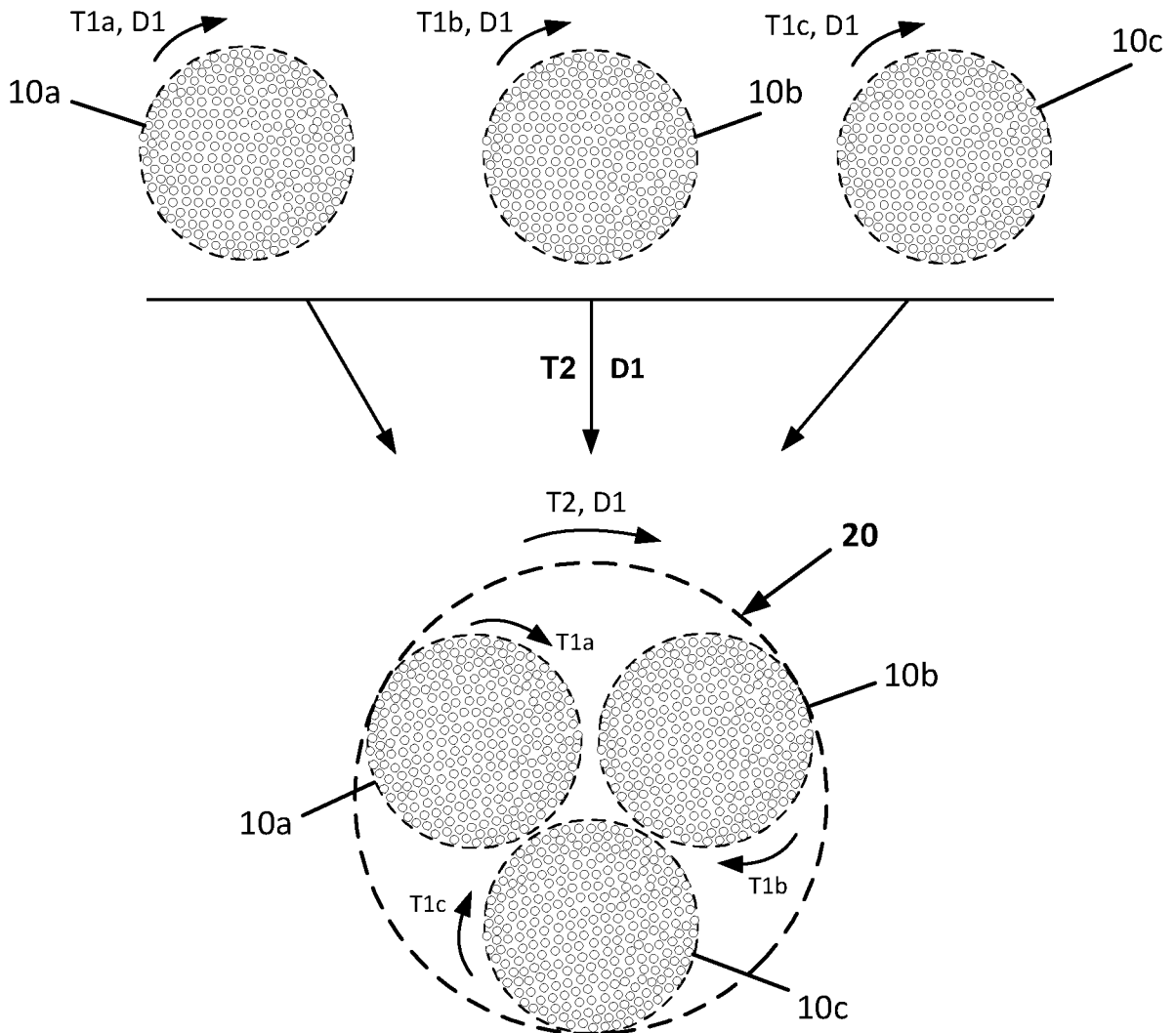
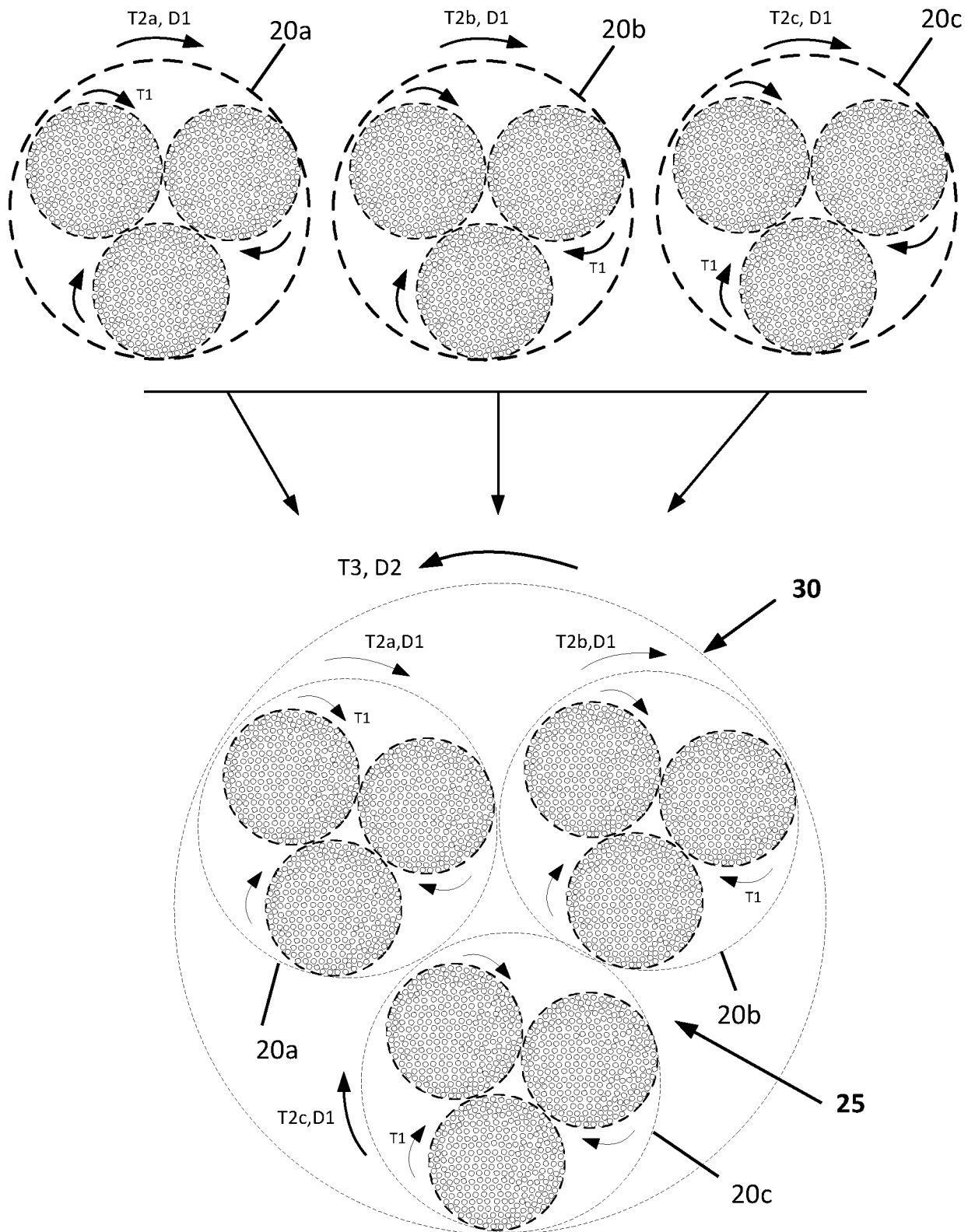


Fig. 3



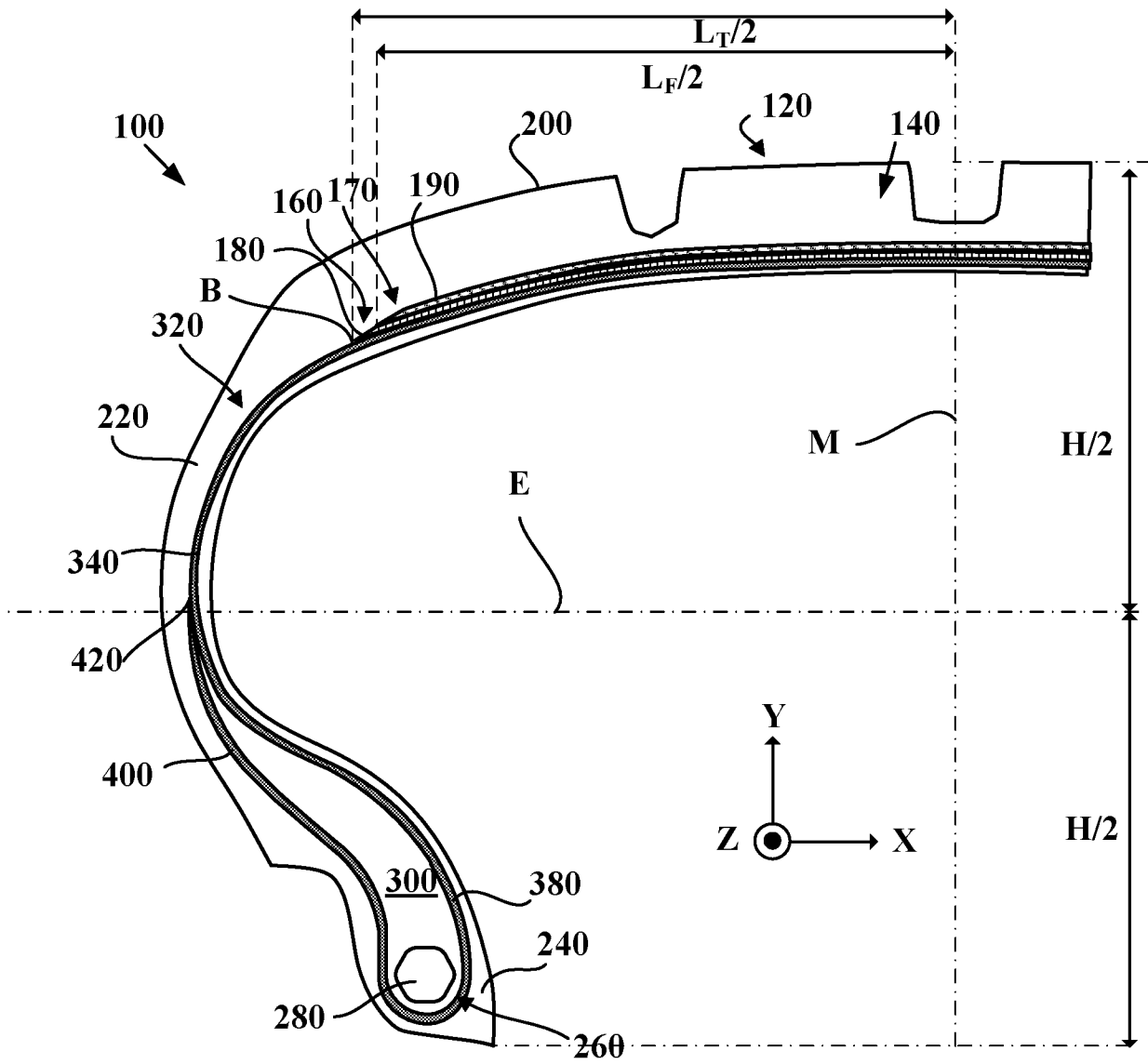


Fig. 4

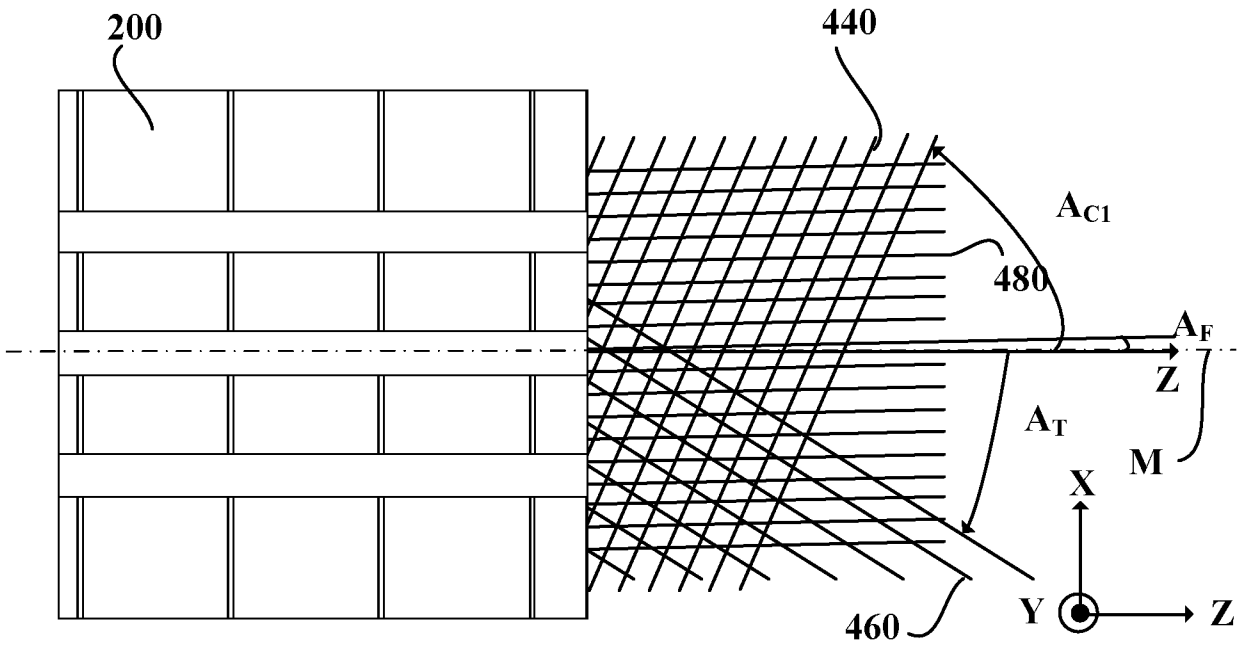


Fig. 5

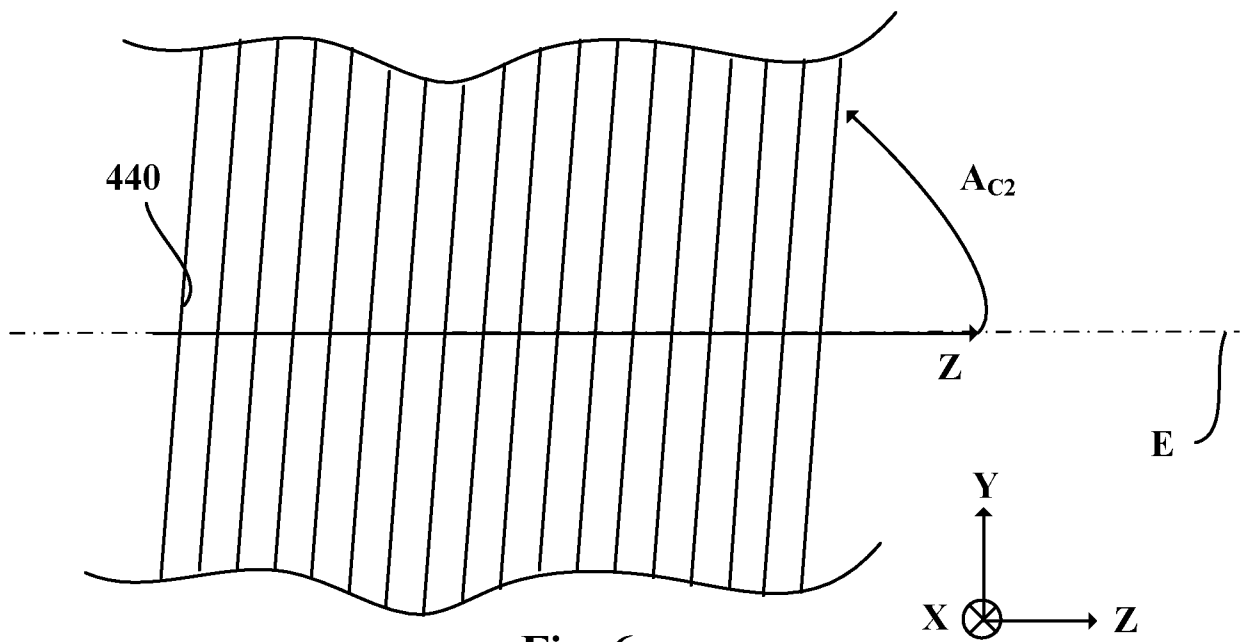


Fig. 6

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No.

PCT/FR2019/050617

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER		
<i>D02G 3/48</i> (2006.01)i; <i>D07B 1/02</i> (2006.01)i; <i>B60C 9/00</i> (2006.01)i; <i>B60C 9/20</i> (2006.01)i		
According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC		
B. FIELDS SEARCHED		
Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols) D02G; D07B; B60C		
Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched		
Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practicable, search terms used) EPO-Internal, WPI Data		
C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT		
Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
Y	WO 2016166056 A1 (MICHELIN & CIE [FR]; MICHELIN RECH TECH [CH]) 20 October 2016 (2016-10-20) cited in the application paragraph [0013] - paragraph [0014] figure 1	1-15
Y	WO 2016091811 A1 (MICHELIN & CIE [FR]; MICHELIN RECH TECH [CH]) 16 June 2016 (2016-06-16) page 3, line 1 - page 4, line 16 page 15, line 31 - page 16, line 2 C13;table 2 claim 17 figures 1-3,7	1-15
<input type="checkbox"/> Further documents are listed in the continuation of Box C. <input checked="" type="checkbox"/> See patent family annex.		
* Special categories of cited documents: "A" document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance "E" earlier application or patent but published on or after the international filing date "L" document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified) "O" document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means "P" document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed "T" later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention "X" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone "Y" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art "&" document member of the same patent family		
Date of the actual completion of the international search 04 July 2019		Date of mailing of the international search report 10 July 2019
Name and mailing address of the ISA/EP European Patent Office p.b. 5818, Patentlaan 2, 2280 HV Rijswijk Netherlands Telephone No. (+31-70)340-2040 Facsimile No. (+31-70)340-3016		Authorized officer Humbert, Thomas Telephone No.

INTERNATIONAL SEARCH REPORT
Information on patent family members

International application No.

PCT/FR2019/050617

Patent document cited in search report			Publication date (day/month/year)	Patent family member(s)	Publication date (day/month/year)
WO	2016166056	A1	20 October 2016	BR 112017022357	A2 10 July 2018
				CN 107592841	A 16 January 2018
				EP 3283306	A1 21 February 2018
				FR 3035026	A1 21 October 2016
				JP 2018514437	A 07 June 2018
				US 2018117970	A1 03 May 2018
				WO 2016166056	A1 20 October 2016
				<hr/>	
WO	2016091811	A1	16 June 2016	EP 3230503	A1 18 October 2017
				FR 3029541	A1 10 June 2016
				JP 2017538050	A 21 December 2017
				KR 20170093822	A 16 August 2017
				US 2017327977	A1 16 November 2017
				WO 2016091811	A1 16 June 2016
<hr/>					

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale n°

PCT/FR2019/050617

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE INV. D02G3/48 D07B1/02 B60C9/00 B60C9/20 ADD.		
Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB		
B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement) D02G D07B B60C		
Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche		
Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si cela est réalisable, termes de recherche utilisés) EPO-Internal, WPI Data		
C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
Y	WO 2016/166056 A1 (MICHELIN & CIE [FR]; MICHELIN RECH TECH [CH]) 20 octobre 2016 (2016-10-20) cité dans la demande alinéa [0013] - alinéa [0014] figure 1	1-15
Y	WO 2016/091811 A1 (MICHELIN & CIE [FR]; MICHELIN RECH TECH [CH]) 16 juin 2016 (2016-06-16) page 3, ligne 1 - page 4, ligne 16 page 15, ligne 31 - page 16, ligne 2 C13; tableau 2 revendication 17 figures 1-3,7	1-15
<input type="checkbox"/> Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents <input checked="" type="checkbox"/> Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe		
* Catégories spéciales de documents cités:		
"A" document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent "E" document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date "L" document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée) "O" document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens "P" document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée	"T" document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention "X" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément "Y" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier "&" document qui fait partie de la même famille de brevets	
Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée	Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale	
4 juillet 2019	10/07/2019	
Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale	Fonctionnaire autorisé	
Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040, Fax: (+31-70) 340-3016	Humbert, Thomas	

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande internationale n°

PCT/FR2019/050617

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 2016166056 A1	20-10-2016	BR 112017022357 A2	10-07-2018
		CN 107592841 A	16-01-2018
		EP 3283306 A1	21-02-2018
		FR 3035026 A1	21-10-2016
		JP 2018514437 A	07-06-2018
		US 2018117970 A1	03-05-2018
		WO 2016166056 A1	20-10-2016

WO 2016091811 A1	16-06-2016	EP 3230503 A1	18-10-2017
		FR 3029541 A1	10-06-2016
		JP 2017538050 A	21-12-2017
		KR 20170093822 A	16-08-2017
		US 2017327977 A1	16-11-2017
		WO 2016091811 A1	16-06-2016
